



2014

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service
d'élimination des déchets



Sictom BBI

Brou Bonneval Illiers-Combray

10 rue de la Mairie
28160 Dangeau

Tél. : 02 37 96 74 66

Fax : 02 37 96 74 69

E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr

Site web : www.sictombbi.fr

SOMMAIRE

- I - ORGANISATION SYNDICALE

I. HISTORIQUE	4
II. PERIMETRE DESSERVI	5
III. COMPETENCES ET MISSIONS	6
A. COMPETENCES	6
B. DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM BBI.....	7
C. ORGANIGRAMMES.....	9

- II - INDICATEURS TECHNIQUES

IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	12
A. LES COLLECTES	13
1. <i>Les déchets ménagers</i>	13
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	15
3. <i>Le « camion vert »</i>	17
B. LES DECHETERIES ET LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE.....	17
1. <i>Déchèteries</i>	17
a) <i>Fonctionnement</i>	17
b) <i>Résultats et évolution</i>	18
2. <i>Plate-forme de compostage de végétaux</i>	21
3. <i>Collecte des piles</i>	22
4. <i>Collecte des DASRI</i>	22
V. LE TRAITEMENT DES DECHETS	22
A. L'INCINERATION	22
1. <i>Le SOMEL</i>	22
2. <i>L'usine de valorisation énergétique Orisane</i>	23
B. LE CENTRE DE TRI	23
C. LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE VEGETAUX.....	25
D. LES DECHETS DE DECHETERIES	26
1. <i>Le site de Montmirail (72)</i>	26
2. <i>Les filières dédiées</i>	27
3. <i>Les autres déchets de déchèteries</i>	29
E. LES DECHETS AMIANTES	29
VI. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	30
A. OUTILS DE COMMUNICATION	30
B. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	31
1. <i>Le Programme Local de Prévention des Déchets</i>	31
2. <i>Les actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets</i>	32

- III - INDICATEURS FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION	38
VIII. FINANCEMENT DU SERVICE	38
IX. ANALYSE DES COÛTS 2014	39
A. LES CHARGES ET LES PRODUITS.....	40
B. COUT DES DIFFERENTS FLUX PAR SERVICE	41
C. EVOLUTION DES COUTS	42

SYNTHESE

I - LE SERVICE	44
II - LES INDICATEURS TECHNIQUES	44
III - LES INDICATEURS FINANCIERS	45

- | -

ORGANISATION SYNDICALE

I. HISTORIQUE

En **1969**, un syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de Brou Bonneval Illiers-Combray, regroupant 14 communes, a été **créé**.

Parallèlement, un schéma départemental de collecte et de traitement des déchets a été établi au début des années 1970 en Eure-et-Loir, se traduisant par la constitution des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets.

En **1972**, ce syndicat fut transformé en syndicat de réalisations dit « **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** » dont les missions étaient de construire une usine d'incinération des ordures ménagères et de mettre en œuvre et assurer l'exploitation d'un service de collecte, ce qui fut réalisé dès 1973.

Dans le courant des années 1990, l'évolution de la législation et la vétusté de l'usine d'incinération ont incité le SICTOM à réorganiser l'ensemble du service en se lançant dans le tri des déchets avec :

- l'implantation d'un réseau de **3 déchèteries** entre **1993 et 1994** ouvertes aux particuliers et aux professionnels,
- la **collecte des emballages ménagers** en carton, métaux, plastiques et verre, ainsi que des journaux magazines dès **1996**. Collectes qui seront généralisées à tout le périmètre syndical en 2003.
- la construction d'une **plate-forme de compostage de végétaux** en **1997**.

En **1999**, l'usine de Dangeau ne pouvant plus être mise aux normes, le SICTOM a adhéré au **SOMEL** (Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir) qui a pour compétences :

- l'incinération des déchets,
- la création et gestion du quai de transfert de Dangeau,
- le transport des déchets vers l'unité d'incinération Orisane de Mainvilliers ou vers le centre de tri Natriel,
- la réhabilitation des anciens sites d'incinération et de stockage des mâchefers.

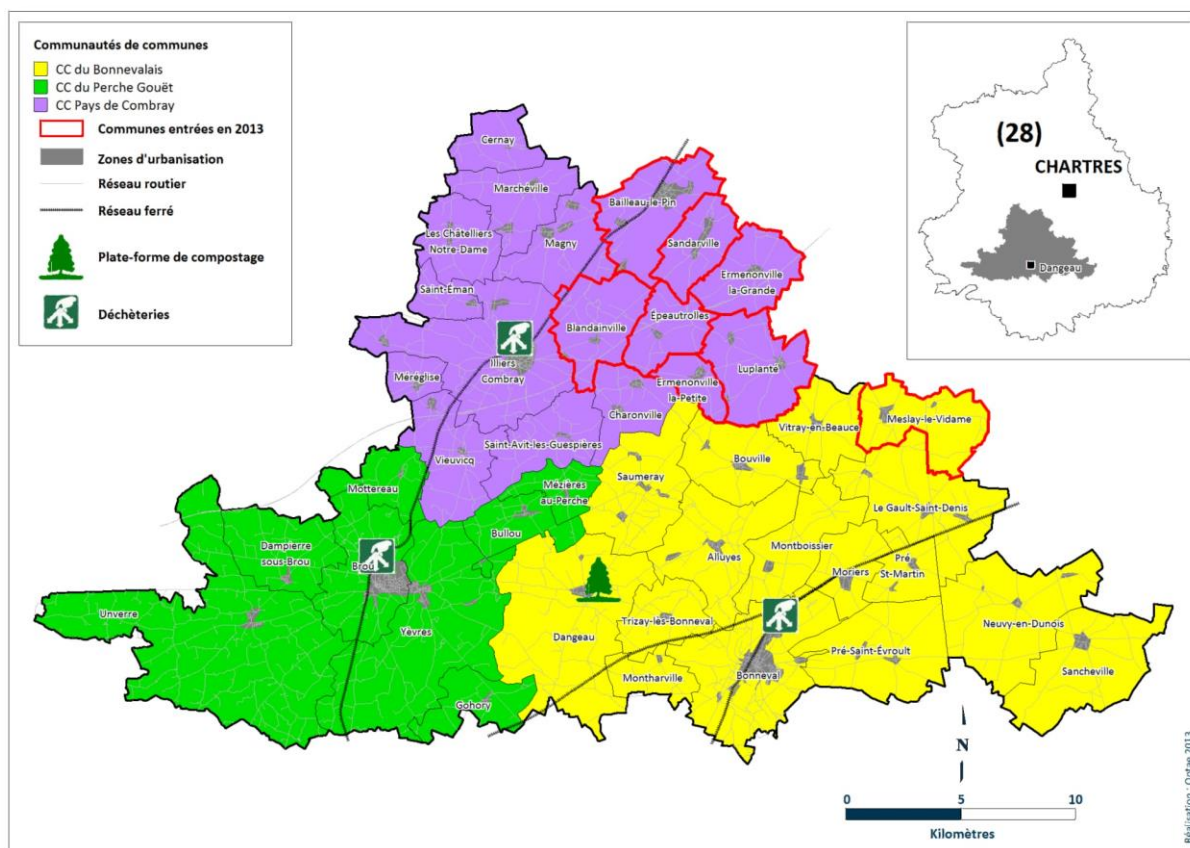
Fin 2005, l'usine d'incinération a été démolie en vue d'y construire un quai de transfert des ordures aux normes. Le SOMEL a réalisé les travaux en 2009.

Lors de la création des communautés de communes en **2002 et 2004**, le Syndicat est devenu **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Brou Bonneval Illiers Combray (SICTOM BBI)**.

Afin de respecter les prescriptions du Grenelle de l'environnement et du PEDMA 28, en **2012**, le SICTOM BBI s'engage pour 5 ans dans un **Programme Local de Prévention** des déchets visant à réduire en quantité et en nocivité la production de déchets ménagers et assimilés.

Suite à la dissolution du SIRTOM du Pays Chartrain, **8 nouvelles communes** sont devenues membres du SICTOM BBI au **1^{er} janvier 2013**.

II. PERIMETRE DESSERVI



Depuis le 1^{er} janvier 2013, 8 nouvelles communes ont adhéré au SICTOM BBI.

Le syndicat assure ainsi le service de collecte et de traitement des déchets de **41 communes**, réparties sur 3 communautés de communes créées par arrêté préfectoral en 2002 et 2004.

Ces Communautés de Communes se substituent à leurs communes membres au sein du SICTOM.

Le SICTOM regroupe **28 625 habitants** (population légale 2014 - recensement 2011), soit 0,85 % de plus qu'en 2013.

	Communes membres	Pop. Légale 2013 pop. Municipale recst. 2010	Pop. Légale 2014 pop. Municipale recst. 2011
Communauté de communes du Pays de combray	Bailleau le Pin	1 511 Hab.	1 509 Hab.
	Blandainville	231 Hab.	216 Hab.
	Cernay	79 Hab.	81 Hab.
	Charonville	291 Hab.	299 Hab.
	Epeautrolles	187 Hab.	190 Hab.
	Ermenonville la Grande	321 Hab.	322 Hab.
	Ermenonville la Petite	185 Hab.	180 Hab.
	Illiers Combray	3 352 Hab.	3 404 Hab.
	Les Chatelliers Notre Dame	122 Hab.	122 Hab.
	Luplanté	395 Hab.	393 Hab.
	Magny	663 Hab.	658 Hab.
	Marchéville	491 Hab.	509 Hab.
	Méréglise	97 Hab.	100 Hab.
	Saint Avit les guespières	341 Hab.	355 Hab.
	Saint Eman	113 Hab.	112 Hab.
	Sandarville	391 Hab.	387 Hab.
Vieuvicq	465 Hab.	463 Hab.	
		9 235 Hab.	9 300 Hab.

	Communes membres	Pop. Légale 2013 pop. Municipale recst. 2010	Pop. Légale 2014 pop. Municipale recst. 2011
Communauté de communes du Perche Gouët	Brou	3 471 Hab.	3 470 Hab.
	Bullou	226 Hab.	233 Hab.
	Dampierre sous Brou	498 Hab.	511 Hab.
	Gohory	329 Hab.	344 Hab.
	Mézières au Perche	128 Hab.	130 Hab.
	Mottereau	157 Hab.	156 Hab.
	Unverre	1 229 Hab.	1 257 Hab.
	Yèvres	1 708 Hab.	1 707 Hab.
		7 746 Hab.	7 808 Hab.
	Communes membres	Pop. Légale 2013 pop. Municipale recst. 2010	Pop. Légale 2014 pop. Municipale recst. 2011
Communauté de communes du Bonnevalais	Alluyes	737 Hab.	756 Hab.
	Bonneval	4 637 Hab.	4 674 Hab.
	Bouville	538 Hab.	551 Hab.
	Dangeau	952 Hab.	959 Hab.
	Le Gault Saint Denis	708 Hab.	695 Hab.
	Meslay le Vidame	503 Hab.	517 Hab.
	Montboissier	329 Hab.	330 Hab.
	Montharville	113 Hab.	107 Hab.
	Moriers	211 Hab.	214 Hab.
	Neuvy en Dunois	336 Hab.	339 Hab.
	Pré Saint Evroult	298 Hab.	289 Hab.
	Pré Saint Martin	164 Hab.	166 Hab.
	Sancheville	798 Hab.	811 Hab.
	Saumeray	431 Hab.	441 Hab.
	Trizay les Bonneval	296 Hab.	310 Hab.
Vitray en Beauce	353 Hab.	358 Hab.	
	11 404 Hab.	11 517 Hab.	
Population totale du SICTOM		28 385 Hab.	28 625 Hab.

III. COMPETENCES ET MISSIONS

A. Compétences

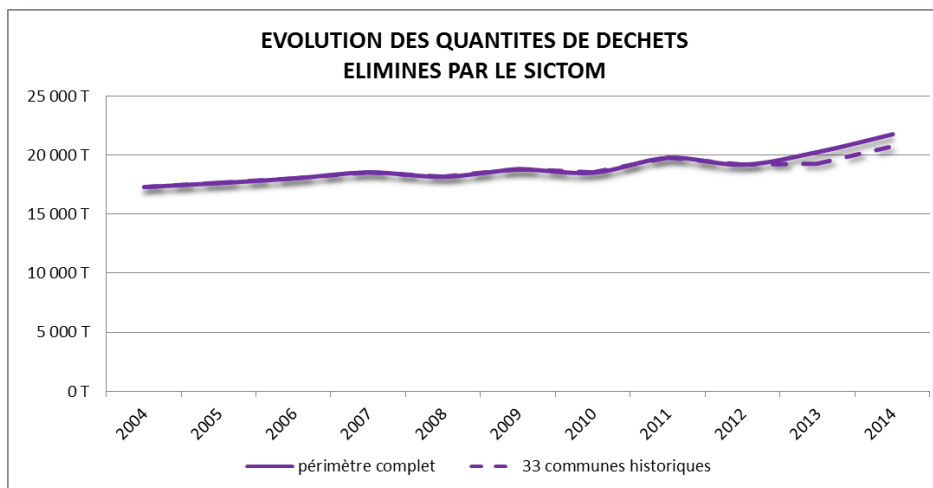
Le SICTOM de Brou Bonneval Illiers-Combray exerce 2 compétences :

- ⇒ **la collecte** : collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries
- ⇒ **le traitement** : traitement des déchets des déchèteries et de la plate-forme de compostage.

La compétence **transfert/transport des ordures ménagères et des déchets recyclables, tri des déchets recyclables et incinération des ordures ménagères** est transférée au SOMEL.

Le SICTOM assure aussi une mission d'**information** et d'**animation** auprès de sa population.

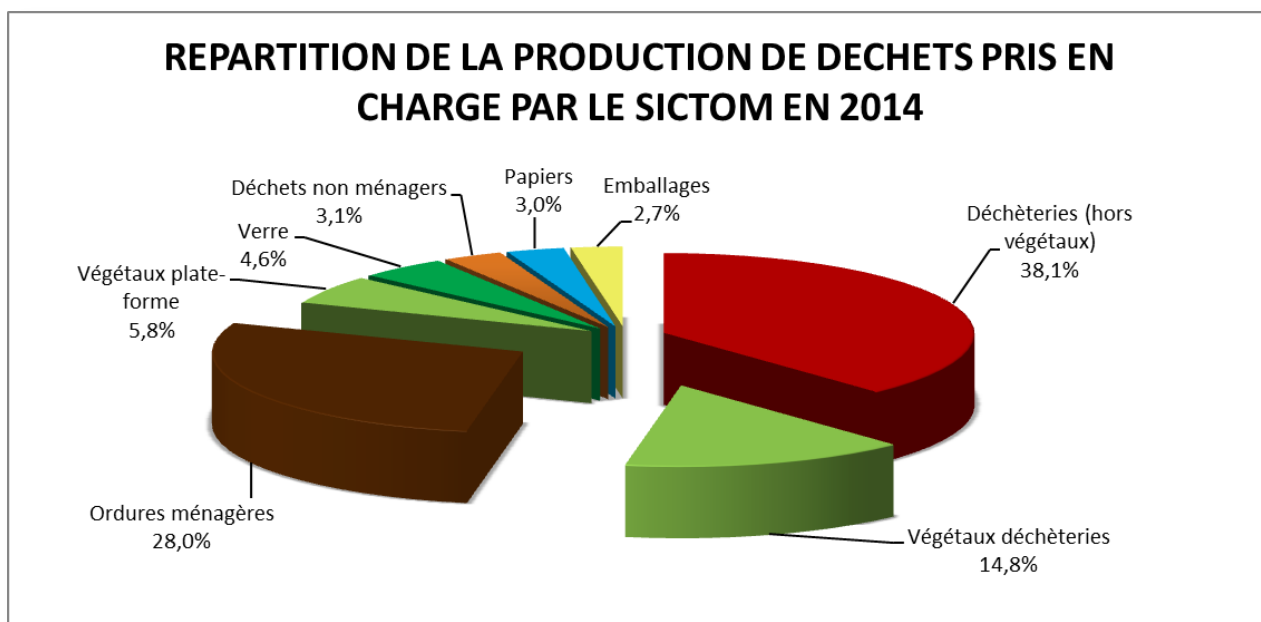
B. Déchets pris en charge par le SICTOM BBI



21 784 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SICTOM en 2014, soit **7,4 % de plus qu'en 2013**.

728 kg par habitant de déchets ménagers ont été produits en 2014 (contre 682 kg/hab en 2013).

Moyenne Eure-et-Loir en 2013 : 619 kg/hab

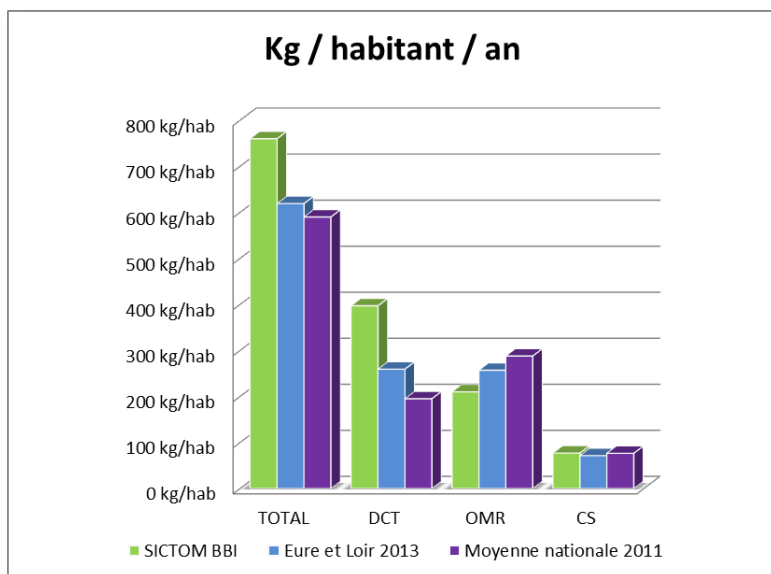


Le poids de déchets collectés en **déchèterie** représente près de **53 % du poids total** collecté, celui des **ordures ménagères incinérées : 28 %**.

Le SICTOM atteint un **taux de valorisation matière de plus de 39%** et un taux de **valorisation énergétique de 30 %**.

Evolution des tonnages collectés – SICTOM BBI

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	
POP. MUNICIPALE (sans dble cpte) SICTOM BBI	23 584 hab.	23 940 hab.	24 304 hab.	28 385 hab.	28 625 hab.	
COLLECTE TRADITIONNELLE						
totalité de la population SICTOM BBI concernée	6 409 T	6 412 T	6 225 T	6 692 T	6 685 T	-0,1%
	272 kg/hab./an	268 kg/hab./an	256 kg/hab./an	236 kg/hab./an	234 kg/hab./an	-0,9%
dont :	5 721 T	5 704 T	5 514 T	6 023 T	6 019 T	-0,1%
ordures ménagères	243 kg/hab./an	238 kg/hab./an	227 kg/hab./an	212 kg/hab./an	210 kg/hab./an	-0,9%
Déchets non ménagers sous redevance spéciale	688 T	708 T	711 T	669 T	667 T	-0,3%
COLLECTES SELECTIVES						
totalité de la population SICTOM BBI concernée	2 086 T	2 067 T	2 057 T	2 249 T	2 216 T	-1,5%
	88 kg/hab./an	86 kg/hab./an	85 kg/hab./an	79 kg/hab./an	77 kg/hab./an	-2,3%
soit en % du total collecté	11,26	10,44	10,71	11,09	10,17	
verre	899 T	904 T	889 T	992 T	989 T	-0,3%
	38 kg/hab./an	38 kg/hab./an	37 kg/hab./an	35 kg/hab./an	35 kg/hab./an	-1,1%
journaux magazines	670 T	666 T	654 T	672 T	648 T	-3,6%
	28 kg/hab./an	28 kg/hab./an	27 kg/hab./an	24 kg/hab./an	23 kg/hab./an	-4,4%
emballages	517 T	497 T	513 T	585 T	579 T	-1,1%
	22 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	20 kg/hab./an	-1,9%
2013 : Pop municip + conventions Chartres Métrop (- Meslay le V. + Ollé)						
	27 393 hab.	27 780 hab.	28 143 hab.	28 489 hab.	28 701 hab.	0,7%
DECHETERIES						
(hors papiers et verre des conteneurs d'apport volontaire)	9 040 T	10 329 T	9 749 T	10 067 T	11 381 T	13,1%
	330 kg/hab./an	372 kg/hab./an	346 kg/hab./an	353 kg/hab./an	397 kg/hab./an	12,2%
dont :	4 109 T	4 543 T	4 223 T	4 106 T	4 730 T	15,2%
valorisables (cartons, végétaux, métaux, bois, D3E, huiles, batteries...)	150 kg/hab./an	164 kg/hab./an	150 kg/hab./an	144 kg/hab./an	165 kg/hab./an	14,4%
autres (gravats, encombrants, DMS)	4 930 T	5 786 T	5 526 T	5 961 T	6 651 T	11,6%
	180 kg/hab./an	208 kg/hab./an	196 kg/hab./an	209 kg/hab./an	232 kg/hab./an	10,7%
PLATE FORME DE COMPOSTAGE						
	3 294 T	3 542 T	3 795,88 T	3 902,87 T	4 685 T	20,0%
	120 kg/hab./an	128 kg/hab./an	135 kg/hab./an	137 kg/hab./an	163 kg/hab./an	19,2%
dont :	2 300 T	2 560 T	2 618,66 T	2 626,96 T	3 184 T	21,2%
déchèteries	103 T	94 T	108,46 T	113,82 T	152 T	33,3%
camion vert	891 T	888 T	1 068,76 T	1 162,09 T	1 350 T	16,1%
apports directs <i>dont professionnels</i>	132 T	170 T	158,70 T	212,25 T	258 T	21,5%
TOTAL COLLECTE PAR LE SICTOM						
	18 528 T	19 790 T	19 207 T	20 285 T	21 784 T	7,4%
	732 kg/hab./an	767 kg/hab./an	736 kg/hab./an	713 kg/hab./an	760 kg/hab./an	6,5%
TOTAL PRODUIT PAR LES MENAGES						
	17 708 T	18 912 T	18 337 T	19 404 T	20 859 T	7,5%
	698 kg/hab./an	730 kg/hab./an	700 kg/hab./an	682 kg/hab./an	728 kg/hab./an	6,6%
dont recyclé	7 057 T	7 422 T	7 298 T	7 418 T	8 190 T	10,4%
	275 kg/hab./an	284 kg/hab./an	277 kg/hab./an	261 kg/hab./an	286 kg/hab./an	9,5%
soit en % du total collecté	39,85	39,25	39,80	38,23	39,26	2,7%



Il apparait clairement que les habitants du syndicat produisent **plus de déchets que la moyenne nationale ou départementale**. Ce phénomène semble lié essentiellement aux déchèteries qui réceptionnent une quantité très importante de déchets. Par contre, le SICTOM enregistre de **bons résultats de collectes sélectives** qui permettent de réduire la collecte des OMR.

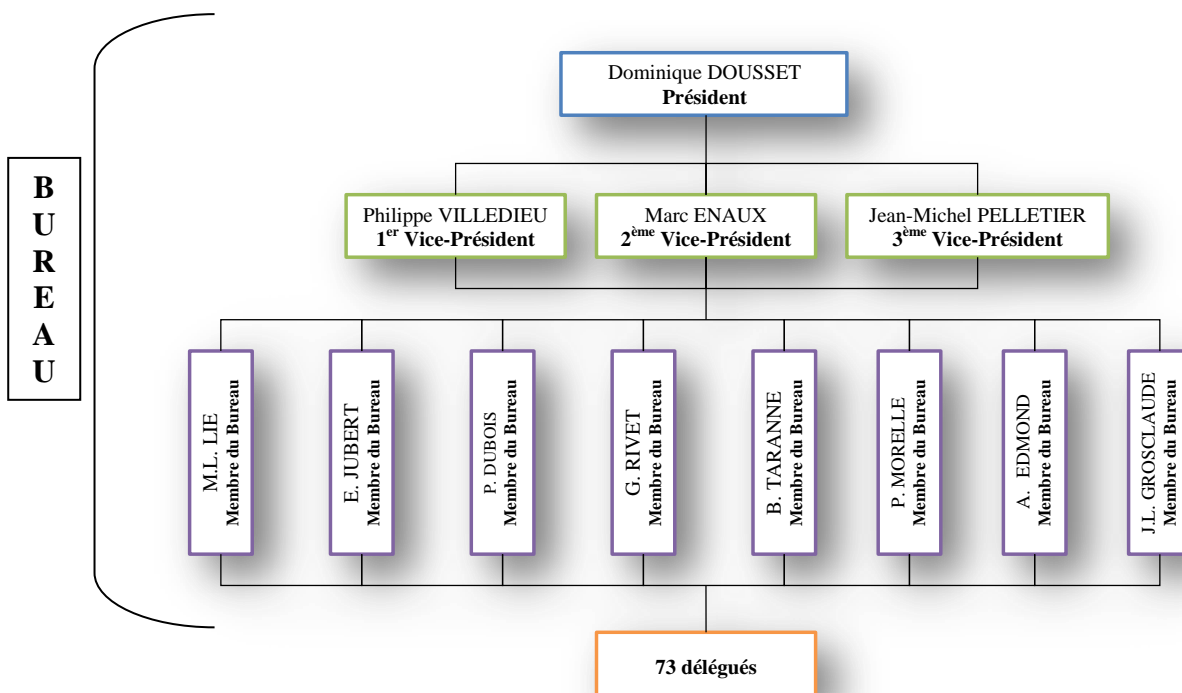
C. Organigrammes

Le Comité Syndical :

Le **Comité syndical** est composé de 85 délégués titulaires (2 titulaires et 2 suppléants par commune adhérente, auxquels s’ajoutent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque communauté de communes). Il vote de compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

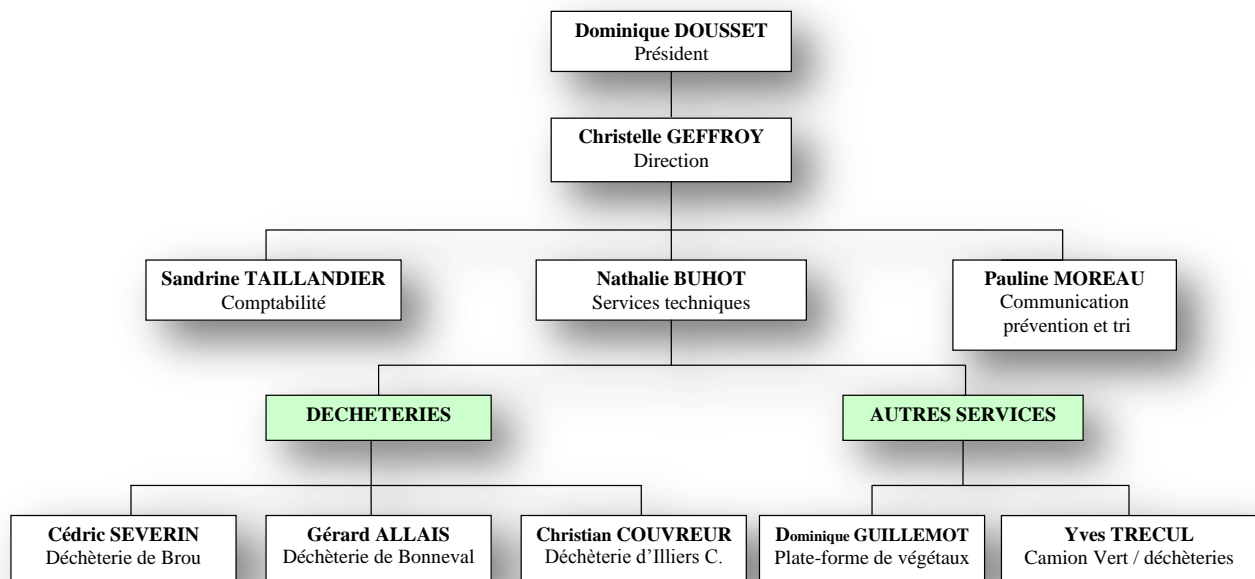
Le **Bureau** est élu par le comité syndical. Il est composé de 12 délégués (dont le président et les 3 vice-présidents) et gère les affaires courantes.

Suite aux élections municipales de mars 2014, l’assemblée délibérante, renouvelée, a élu les nouveaux membres du Bureau le 14 mai 2014.



Le personnel du syndicat :

Le SICTOM emploie **7 agents à plein temps** et **2 agents à temps non complet**.



- II -

INDICATEURS TECHNIQUES

IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Bilan 2014 - Organisation du service de collecte			
Déchets collectés	COLLECTE		
	Type de service mis en place	Nature des contenants	Fréquence de collecte / Accès
Ordures ménagères résiduelles	Collecte en porte à porte	Au choix de l'habitant	C2 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
Emballages	Collecte en porte à porte	bacs ou sacs	C1
Journaux - magazines - Papiers blancs	Collecte en porte à porte	Bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers Combray C0,5 : sur le reste du périmètre historique
	Apport volontaire	Conteneurs 3 m ³	8 nouvelles communes & déchèteries
Verre	Collecte en porte à porte	bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers Combray C0,5 : sur le reste du périmètre historique
	Apport volontaire	Conteneurs 3 m ³	8 nouvelles communes & déchèteries
Déchets végétaux	Collecte en porte à porte	vrac	sur rendez-vous Accès aux personnes ≥ 65 ans ou invalides
	Dépôt à la plate-forme de compostage : Dangeau ou en déchèteries		Accès aux particuliers et professionnels
Encombrants - gravats - métaux - déchets spéciaux - cartons	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers-Combray		Accès aux particuliers et professionnels
Piles	Apport volontaire	36 bornes réparties sur le territoire	
Textiles, linges de maison	Apport volontaire	Conteneurs	
<i>C1 : 1 fois / semaine</i>	<i>C2 : 2 fois par semaine</i>	<i>C0,5 : tous les 15 jours</i>	

A. Les collectes

1. Les déchets ménagers

● Planning de collectes porte à porte

Ordures ménagères + collectes sélectives	Type d'habitat	Population	Nombre de collecte
Bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval, Illiers-Combray	Regroupé Maisons de ville + Habitat collectif + Commerces	± 12 000 habitants	Ordures résiduelles : 2 collectes hebdomadaires
			Emballages + Verre + Papier : 1 collecte hebdomadaire
Campagne et petites communes	Diffus Habitat individuel	± 16 000 habitants	Ordures résiduelles : 1 collecte hebdomadaire
			Emballages : 1 collecte hebdomadaire
			Verre + papier : 1 collecte tous les 15 jours (<i>territoire historique seulement</i>)

● Sur les 33 communes du périmètre historique

○ Moyens matériels et humains



3 bennes tri-compartmentées assurent le ramassage quotidien et une benne de secours prend le relais en cas d'indisponibilité d'un des véhicules. Grâce à ces camion-bennes, 3 flux de déchets peuvent être collectés simultanément en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant des économies d'énergie.

Les équipages sont formés d'un chauffeur et de deux ripeurs qui travaillent sur 4 jours (personnel Sita).

Au total, **18 tournées hebdomadaires** (sur 6 jours) permettent la desserte des habitants des 33 communes.

Les contenants :

- Pour les ordures ménagères : au choix de l'utilisateur
- Pour les collectes sélectives :



○ Bilan des collectes

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2014 (évolution 2013/2014)	
Ordures ménagères	Sita Centre Ouest	106 113 km	7 960 heures	5 259 T 211 kg/hab/an	- 0,6 %
Collectes sélectives (emballages + papiers + verres)				1 951 T 78 kg/hab/an	- 1,5 %

Soit :

- ☞ environ 0,9 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 7 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus

● **Sur les 8 nouvelles communes :**

○ **Moyens matériels et humains**

1 benne bi-compartmentées assurent le ramassage en porte à porte des 8 communes. 2 flux de déchets sont collectés simultanément : les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables en sacs jaunes. Les équipages sont formés d'un chauffeur et d'un ripeur qui travaillent le mercredi (personnel Véolia). Ce service est réalisé en **2 tournées hebdomadaires** (le mercredi matin et après-midi).

Un camion grue conduit par un chauffeur vide périodiquement les 24 conteneurs d'apport volontaire de verre et de papiers



Les contenants :

- Pour les ordures ménagères : au choix de l'utilisateur
- Pour la collecte sélective des emballages recyclables :

Sacs jaunes fournis par le SICTOM et distribués par les communes

○ **Bilan des collectes**

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2014 (évolution 2013/2014)	
Ordures ménagères	Véolia Soccoim	12 713 km	804 heures	759 T	+4,4 %
Collectes sélectives (emballages)				204 kg/hab/an	
				63 T	+10 %
				17 kg/hab/an	

Soit :

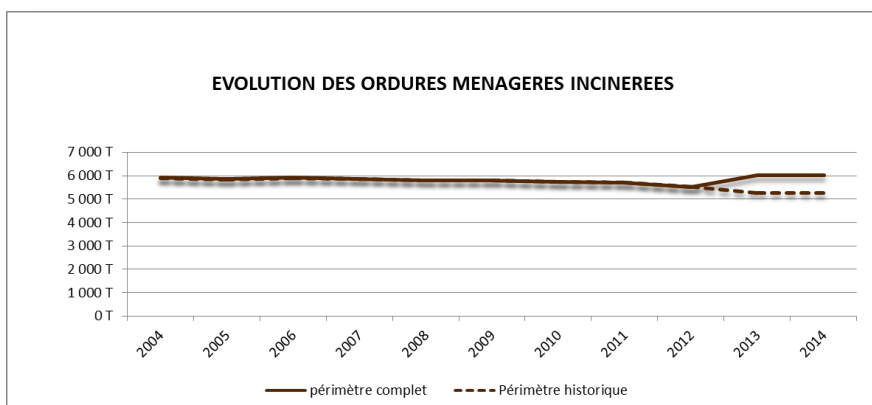
- ☞ environ 1 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 6,5 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus

Collecte apport volontaire	Prestataire	Nombre de sorties	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2014 (évolution 2013/2014)	
Verres	Paté Sibelco	18	2 142 km	63 heures	127T	0%
Papiers		11	1 452 km	44 heures	75 T	
					20 kg/hab/an	-9 %

Soit :

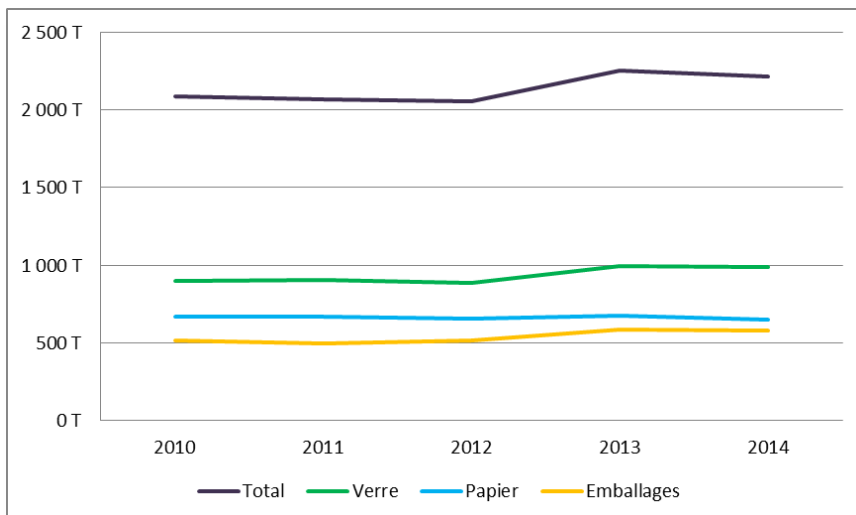
- ☞ environ 1,9 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 5,6 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus

● **Résultats des collectes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées**



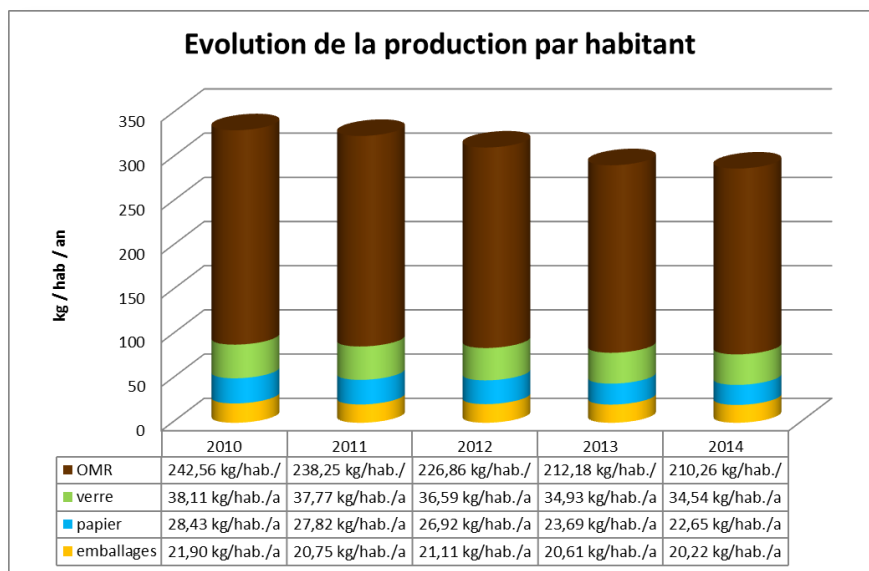
Les quantités d'ordures incinérées diminuent légèrement.

● **Résultats des collectes sélectives**



En 2014, le tonnage de collecte sélective a diminué de 1,5%. La baisse est surtout sensible sur les papiers.

La production par habitant a significativement diminué :
 Papiers : - 4,4 %
 Emballages : - 1,9 %
 Verres : - 1,1 %
 Ordures résiduelles : - 0,9 %



● **Evènements marquants**

- aucun accident de travail à déplorer en 2014 lors des collectes.
- Problèmes de collectes récurrents suite à des voitures mal stationnées notamment sur Bonneval

2. Les déchets non ménagers

Conformément au code Général des Impôts et des Collectivités Territoriales, la collectivité doit imposer, en parallèle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la **Redevance Spéciale** auprès des établissements producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères et qui utilisent les services de la collectivité.

Cette redevance est calculée à partir du coût réel du service rendu. Elle réduit donc d'autant le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les contribuables.



Une convention d'abonnement à la redevance spéciale est signée entre l'établissement concerné et le SICTOM. Le service comprend trois collectes hebdomadaires organisées selon une tournée spécifique les lundis, mercredis et samedis. Le nombre de bacs levés sert de base à la facturation.

En 2014 :

- 1 camion-benne traditionnel - 39 abonnés
- 1 chauffeur / ripeur - 730 heures de service
- 18 530 Km parcourus
- 644 tonnes de déchets collectés en porte à porte + 23 tonnes apportées en direct au centre de transfert (marchés de Brou et Illiers Combray)
- Tarif du 4^{ème} trimestre 2014 : 18,68 € pour un bac 660 litres levé

ABONNES A LA REDEVANCE SPECIALE

ABONNE	ADRESSE		
Fondation Chevallier Debeausse	Rue Chevallier Debeausse	28800	Alluyes
Aldi Marché	1 – 3 impasse des Flandres	28800	Bonneval
Camping du Bois de Chièvre	Bois de Chièvre	28800	Bonneval
Charcuterie	51 rue de Chartres	28800	Bonneval
Collège Bonneval	16 rue des Ecoles	28800	Bonneval
Boulangerie Bossion	3 rue de Chartres	28800	Bonneval
Hôpital Psychiatrique Henry Ey	32 rue de la Grève	28800	Bonneval
Hôtellerie du Bois Guibert	Lieu-dit Bois Guibert	28800	Bonneval
Huit à Huit	4 place de l'Eglise	28800	Bonneval
Le Home des Près	1 chemin des Près	28800	Bonneval
Maison de retraite	18 rue Saint Roch	28800	Bonneval
Marché Bonneval	rue Saint Roch	28800	Bonneval
SA Agribeauce	1 chemin des Roches	28800	Bonneval
Aldi Marché Brou	ZI nord	28160	Brou
BAJE	ZI route de Chartres	28160	Brou
Camping SCI de l'Etang	Poméan	28160	Brou
Camping et base de loisirs	route des Moulins	28160	Brou
Collège Brou	9 rue des quatre vents	28160	Brou
Hôpital et maison de retraite	1 rue Marcel Bordet	28160	Brou
Intermarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Latty International	1 rue Xavier Latty	28160	Brou
Lidl	<i>Fermé le 12 février 2013</i>	28160	Brou
Marché Brou	Hôtel de ville	28160	Brou
Huit à Huit	17 place des Halles	28160	Brou
Plat d'Etain	4 place des Halles	28160	Brou
Vouzelaud Armurerie	8 place des Halles	28160	Brou
Bricomarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Trouv'tout	ZI route de Chartres	28160	Brou
CALME	Moulin de Montjouvin	28120	Illiers Combray
Camping le Bois Fleuri	Hôtel de Ville	28120	Illiers Combray
Collège Illiers Combray	4 av. Georges Clémenceau	28120	Illiers Combray
Distribution Casino France	20 place du Marché	28120	Illiers Combray
FAPEC	18 rue des Tilleuls	28120	Illiers Combray
Hôpital Local et maison de retraite	6 ave G. Clémenceau	28120	Illiers Combray

Intermarché	48 avenue Marcel Proust	28120	Illiers Combray
Maison de retraite SNCF	30 rue de Chartres	28120	Illiers Combray
Marché Illiers	Mairie 11 rue Philibert Poulain	28120	Illiers Combray
SCI de la Citadelle	6 rue Pasteur	28120	Illiers Combray
La Ferme des Roches	Les Roches	28160	Unverre

Les communes de Brou et Illiers-Combray apportent, par leurs propres moyens, tout ou partie des déchets des marchés hebdomadaires au quai de transfert de Dangeau. Par conséquent, le SICTOM leur facture alors uniquement le traitement en fonction du poids déposé.

3. Le « camion vert »

Le service du « camion vert » collecte les déchets végétaux chez les **personnes âgées de plus de 65 ans ou qui ont une carte d'invalidité**. Ce service fonctionne sur rendez-vous et est payant. Il est effectué par un agent du SICTOM équipé d'un camion benne < 3.5 tonnes.

Nombre de rendez-vous	Poids collecté	Km parcouru
732	152 T	13 857 km

Tarifs	
< 2 m ³	4 €
De 2 m ³ à ½ camion	10 €
> ½ camion	20 €

B. Les déchèteries et la plate-forme de compostage

1. Déchèteries

a) Fonctionnement

Le SICTOM est propriétaire de 3 déchèteries (Brou, Bonneval et Illiers-Combray) dont il assure l'entretien, le gardiennage et la gestion des enlèvements.

Le transport et le traitement des déchets sont confiés à un prestataire de service : NCI Environnement. Cette partie fera l'objet d'une analyse dans le paragraphe réservé au traitement des déchets.



Les déchèteries sont ouvertes 27 heures par semaine du 1^{er} novembre au 28 février et 33 heures par semaine du 1^{er} mars au 31 octobre.

Elles accueillent les particuliers du SICTOM (gratuit jusqu'à 2m³ par apport) et les professionnels du SICTOM (3 € par apport < 2 m³). Les personnes extérieures peuvent aussi y accéder moyennant un tarif spécifique (particuliers : 3 € par apport < 2 m³ – professionnels : 6.10 € par apport < 2 m³).

Deux conventions ont été signées avec Chartres Métropole afin de permettre, d'une part, aux habitants de Meslay le Vidame, plus proches de la déchèterie de Dammarie, de pouvoir y accéder gratuitement et, d'autre part, aux habitants d'Ollé de continuer à bénéficier du service de la déchèterie d'Illiers-Combray

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement des trois sites et les horaires d'ouverture (disponible en déchèterie ou au bureau du SICTOM).

● Moyens humains

4 équivalents temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

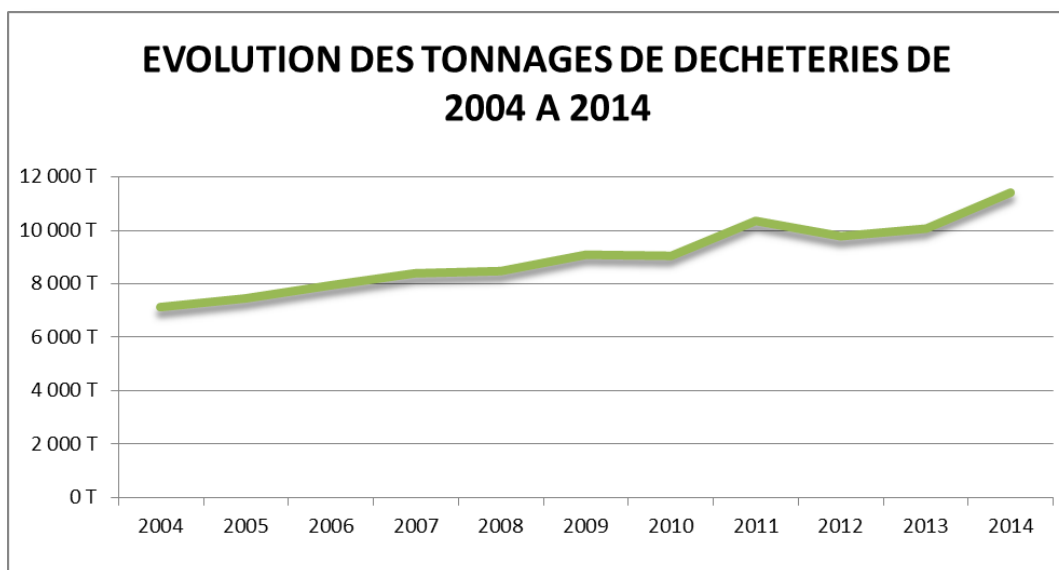
● Moyens matériels

- ☛ 22 bennes 30 m³ 5 bennes 30 m³ à couvercle 7 bennes 10 m³
- ☛ 7 conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les papiers recyclables
- ☛ 3 balances pour peser des déchets spéciaux (5 kg gratuits ; 1,5€ / kg supplémentaire)
- ☛

● Evènements marquants

- **Dramatique accident** d'un usager sur la déchèterie d'Illiers Combray le 26 mai 2014 causant le décès de la victime. La responsabilité du SICTOM n'a pas été engagée.
- 1 plainte a été déposée en gendarmerie en 2014 pour dégradations et vols en déchèteries. On observe une diminution des pillages qui peut en partie s'expliquer par l'action menée en partenariat avec Ecosystème : chaque D3E est marqué à la bombe de peinture afin de pouvoir en assurer la traçabilité et lutter contre le vol.

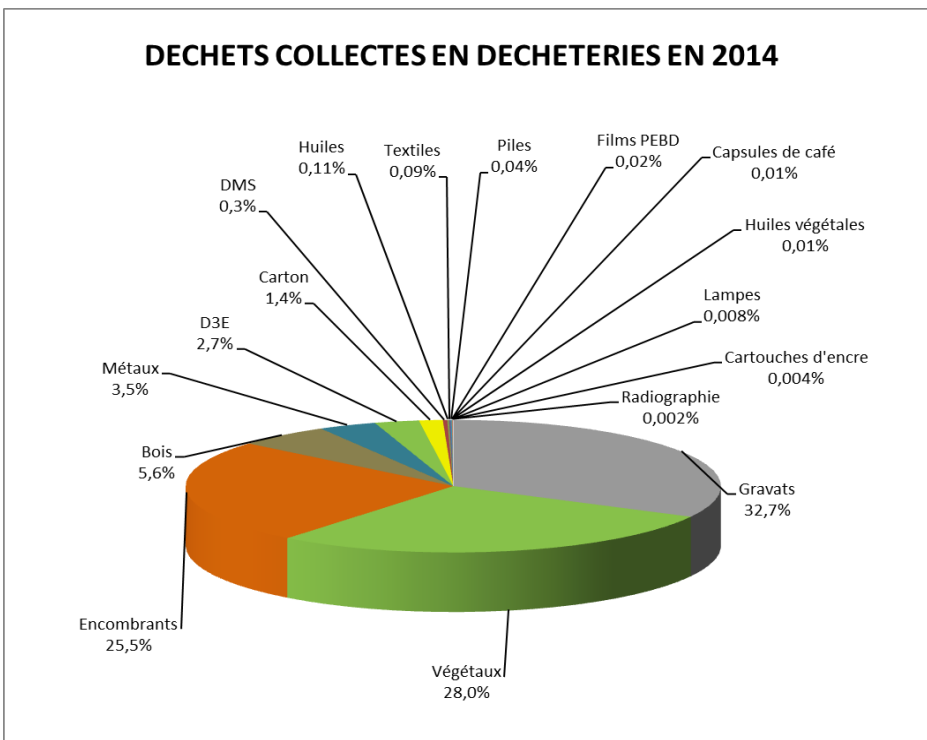
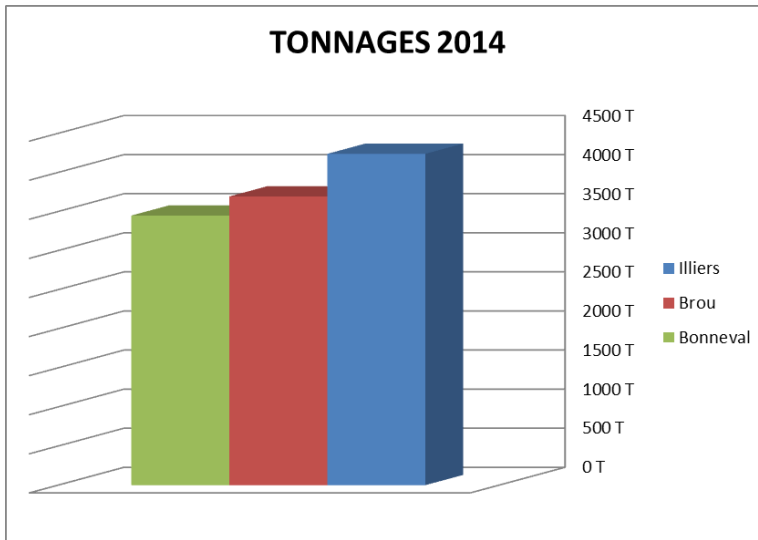
b) Résultats et évolution



La quantité de déchets déposés en déchèteries a augmenté, **en 2014, de 13 %.**

- Forte augmentation des déchets les plus pondéreux (végétaux, gravats, bois)
- Augmentation des quantités de déchets dangereux spéciaux

		2012	2013	2014	EVOLUT° 2013 - 2014
VEGETAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	741,160 T	746,660 T	869,920 T	17 %
	BROU	930,940 T	909,440 T	1 165,780 T	28 %
	ILLIERS	936,180 T	970,860 T	1 148,330 T	18 %
		2 608,280 T	2 626,960 T	3 184,030 T	21 %
GRAVATS Benne de 10 m3	BONNEVAL	858,600 T	911,600 T	1 140,400 T	25 %
	BROU	975,200 T	1 032,100 T	1 134,200 T	10 %
	ILLIERS	1 208,400 T	1 256,080 T	1 441,600 T	15 %
		3 042,200 T	3 199,780 T	3 716,200 T	16 %
ENCOMBRANTS Benne de 30 m3	BONNEVAL	726,800 T	891,370 T	963,936 T	8 %
	BROU	804,090 T	832,590 T	849,654 T	2 %
	ILLIERS	922,520 T	1008,350 T	1087,580 T	8 %
		2453,410 T	2732,310 T	2901,170 T	6 %
BOIS Benne de 30 m3	BONNEVAL	263,200 T	179,740 T	180,660 T	1 %
	BROU	223,620 T	191,100 T	210,860 T	10 %
	ILLIERS	222,060 T	212,590 T	248,720 T	17 %
		708,880 T	583,430 T	640,240 T	10 %
D3E	BONNEVAL	110,469 T	107,285 T	109,073 T	2 %
	BROU	89,999 T	92,712 T	102,405 T	10 %
	ILLIERS	86,123 T	89,685 T	95,068 T	6 %
		286,591 T	289,682 T	306,546 T	6 %
METAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	116,120 T	114,080 T	113,860 T	0 %
	BROU	150,960 T	140,560 T	145,120 T	3 %
	ILLIERS	143,300 T	138,400 T	139,480 T	1 %
		410,380 T	393,040 T	398,460 T	1 %
CARTON Benne de 30 m3	BONNEVAL	52,480 T	54,000 T	46,780 T	-13 %
	BROU	59,920 T	60,100 T	59,920 T	0 %
	ILLIERS	58,020 T	59,240 T	56,200 T	-5 %
		170,420 T	173,340 T	162,900 T	-6 %
Déchets Dangereux Spéciaux	BONNEVAL	8,820 T	8,313 T	9,510 T	14 %
	BROU	8,820 T	8,313 T	11,279 T	36 %
	ILLIERS	8,820 T	8,313 T	8,743 T	5 %
		26,460 T	24,940 T	29,532 T	18 %
BATTERIES	BONNEVAL	3,227 T	3,230 T	2,833 T	-12 %
	BROU	3,227 T	3,230 T	2,833 T	
	ILLIERS	3,227 T	3,230 T	2,833 T	
		9,680 T	9,690 T	8,500 T	
HUILES Conteneurs 4 m3	BONNEVAL	5,130 T	4,950 T	4,050 T	-18 %
	BROU	3,960 T	3,510 T	4,600 T	31 %
	ILLIERS	3,240 T	4,690 T	3,960 T	-16 %
		12,330 T	13,150 T	12,610 T	-4 %
PILES	BONNEVAL	1,091 T	1,330 T	1,286 T	5 %
	BROU	1,091 T	1,300 T	1,680 T	
	ILLIERS	1,091 T	1,360 T	1,235 T	
		3,274 T	3,990 T	4,201 T	
LAMPES	BONNEVAL	0,250 T	0,231 T	0,287 T	24 %
	BROU	0,250 T	0,231 T	0,287 T	
	ILLIERS	0,250 T	0,231 T	0,287 T	
		0,751 T	0,693 T	0,861 T	
DASRI	BONNEVAL	0,119 T	0,100 T	/	
	BROU	0,119 T	0,100 T		
	ILLIERS	0,119 T	0,100 T		
		0,356 T	0,300 T		
CARTOUCHES D'ENCRE	BONNEVAL	0,198 T	0,190 T	0,185 T	-3 %
	BROU	0,195 T	0,400 T	0,205 T	-49 %
	ILLIERS	0,080 T	0,130 T	0,085 T	-35 %
		0,473 T	0,720 T	0,475 T	-34 %
CAPSULES CAFE	BONNEVAL	0,573 T	0,540 T	0,500 T	-7 %
	BROU	0,282 T	0,390 T	0,530 T	36 %
	ILLIERS	0,095 T	0,370 T	0,250 T	-32 %
		0,950 T	1,300 T	1,280 T	-2 %
FILMS PEBD	BONNEVAL	0,702 T	0,970 T	1,302 T	34 %
	BROU	0,530 T	0,560 T	0,608 T	9 %
	ILLIERS	0,240 T	0,180 T	0,120 T	-33 %
		1,472 T	1,710 T	2,030 T	19 %
HUILES VEG.	BONNEVAL	0,220 T	0,400 T	0,500 T	25 %
	BROU	0,330 T	0,450 T	0,690 T	53 %
	ILLIERS	0,220 T	0,200 T	0,480 T	140 %
		0,770 T	1,050 T	1,670 T	59 %
TEXTILES	BONNEVAL	6,400 T	4,270 T	4,170 T	-2 %
	BROU	/	2,550 T	2,550 T	0 %
	ILLIERS		6,050 T	3,950 T	3,570 T
		12,450 T	10,770 T	10,290 T	-4 %
RADIOGRAPHIE	BONNEVAL	non connu	0,100 T	0,119 T	19 %
	BROU		0,120 T	0,079 T	-34 %
	ILLIERS		0,130 T	0,045 T	-65 %
			0,350 T	0,243 T	-31 %
TOTAL		9 749,127 T	10 067,205 T	11 381,238 T	13,05 %



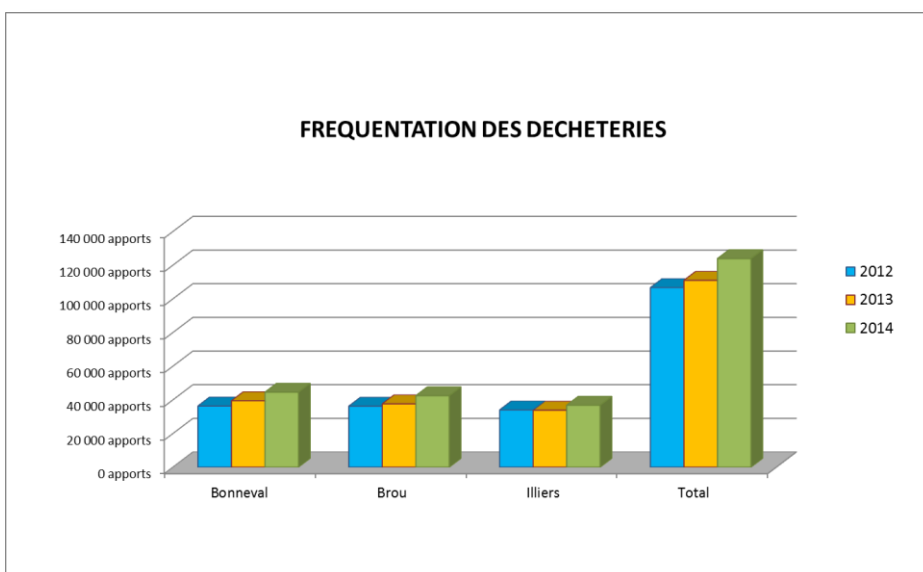
124 000 dépôts ont été enregistrés en 2014, soit **10% de plus** par rapport à 2013 (+ 17 % en 5 ans, + 55 % en 10 ans).

Si les déchèteries de Brou et Bonneval sont toujours les plus fréquentées, la déchèterie d'Illiers-Combray reçoit toujours davantage de déchets.

Les gravats, végétaux et encombrants dominent.

397 kg/hab/an ont été collectés (*moyenne départementale 2013 = 259,3 kg/hab/an*).

41 % des déchets sont



2. Plate-forme de compostage de végétaux

Le SICTOM exploite sa plate-forme de compostage de déchets végétaux située sur la commune de Dangeau, construite en 1997.

● Moyens humains

1 équivalent temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

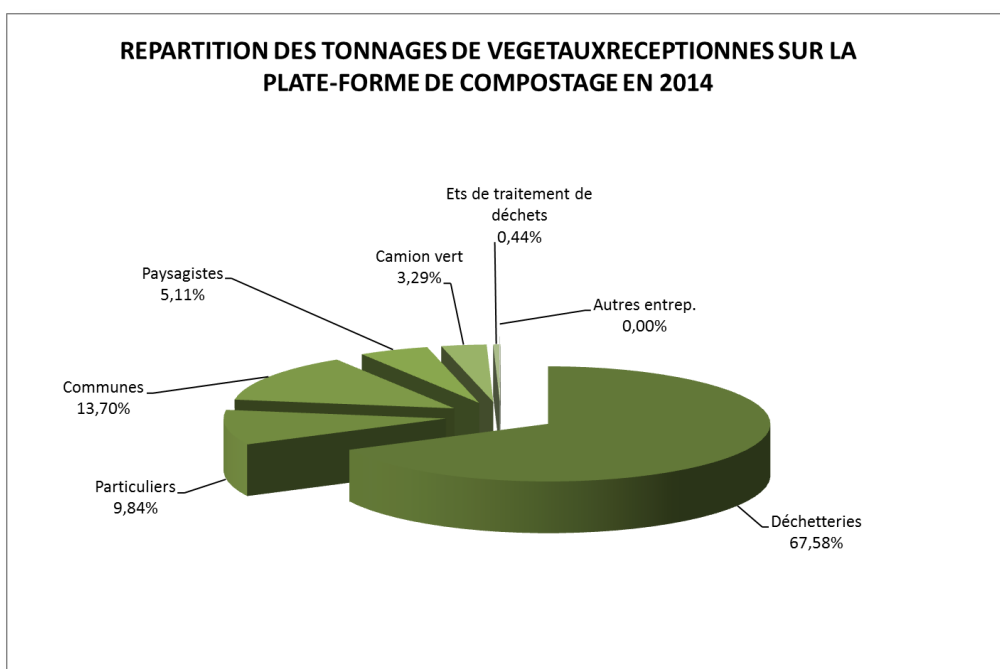
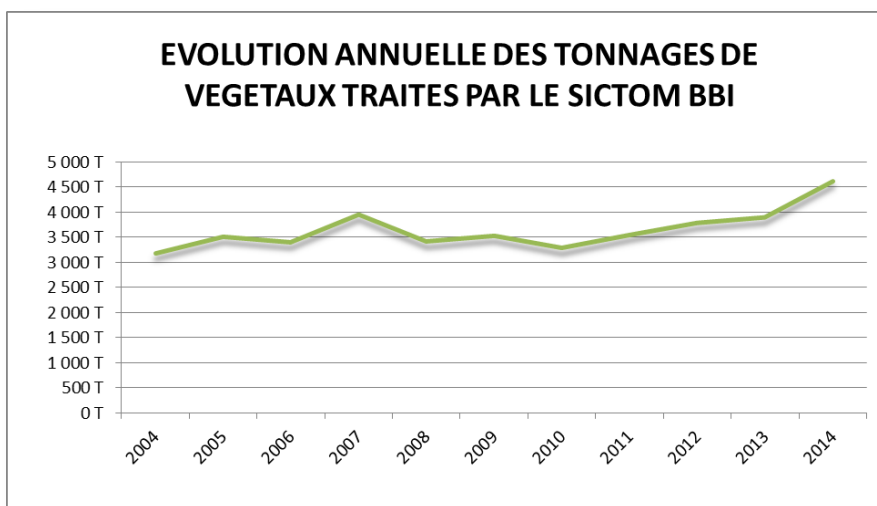
● Moyens matériels

- 1 plate-forme de 4 750 m²
- 1 bassin de rétention
- 4 rampes d'arrosage
- 1 pompe électrique
- 1 chargeur télescopique

● Résultats

4 620 tonnes de végétaux ont été réceptionnés sur le site en 2014 en vue d'être compostés, soit **18 % de plus** qu'en 2013.

Devant cette production exceptionnelle de déchets végétaux, le site s'est trouvé engorgé durant les mois d'août et septembre. Pour faire face, 14 bennes de déchèteries, soit 64 tonnes de végétaux, ont été détournées vers la plate-forme de NCI Environnement à Montmirail.



3. Collecte des piles

36 bornes à piles sont réparties sur le territoire syndical. Elles sont vidées régulièrement par l'agent de collecte des végétaux.

A cette collecte de piles en bornes d'apport volontaire, s'ajoutent les accumulateurs déposés en déchèteries par les particuliers.

Près de 4,200 tonnes de piles ont ainsi été collectées et traitées spécifiquement en 2014 (+5 %).



4. Collecte des DASRI



Le SICTOM a mis en place, depuis le 1^{er} juin 2006, un dispositif de collecte des déchets piquants et coupants d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) auprès des patients en auto-traitement.

Les pharmaciens distribuent les boîtes sécurisées vides (fournies gratuitement par la société Alliance Santé) auprès des patients concernés et les déchèteries récupèrent les boîtes pleines verrouillées.

Depuis octobre 2008, le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les déchets regroupés en déchèterie.



Suite à la création de L'Eco-organisme DASTRI dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière des déchets d'activité de soins à risques infectieux (piquants, tranchants) des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchèterie à compter du mois de juin 2014.

Sur le territoire du SICTOM, 7 pharmacies se sont portées volontaires pour devenir points de collecte. La liste des points de collecte est disponible sur le site www.dastri.fr

V. LE TRAITEMENT DES DECHETS

A. L'incinération

1. Le SOMEL

Le SICTOM a délégué la compétence transfert, transport, incinération et tri des déchets au SOMEL (Syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir). Il assure :

- ☛ la **gestion des quais de transfert** de Dangeau, Nogent le Rotrou et Chartres
- ☛ le transport des déchets des quais de transfert vers les centres de traitement
- ☛ les **relations contractuelles** avec l'usine d'incinération Orisane et le centre de tri Natriel

En 2014, le SOMEL comprend la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de La loupe – Courville sur Eure et Chartres Métropole.

Courant 2009, le SOMEL a construit un quai de transfert des ordures sur l'ancien site de l'usine d'incinération à Dangeau. Les camions de collecte vident leur chargement dans les trémies de l'installation. Les ordures sont alors regroupées dans des bennes à fond mouvant qui, une fois pleines, sont acheminées vers l'usine d'incinération de Mainvilliers pour les ordures résiduelles et vers le centre de tri pour les emballages recyclables.



2. L'usine de valorisation énergétique Orisane

- Effectifs : 33 personnes
- 2 fours d'une capacité totale de 110 000 tonnes par an



La combustion des ordures permet de produire de l'électricité dont 90 à 95 % sont vendus à la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

- 1 quai de transfert (biflux, JRM et emballages) ouvert en novembre 2012
- 1 parcours « Biodiversité » créé en 2012

● Tonnages traités en 2014* :

- 85 807 tonnes d'ordures ménagères (dont 7,7% en provenance du SICTOM BBI) → - 3,5 % en 2014
- 25 981 tonnes de déchets industriels banals et autres clients → + 1,3 % en 2014

● Flux sortants* :

- 23 555 tonnes de mâchefers (212 kg / tonne de déchets traités)
 - dont : 1 501 tonnes de métaux ferreux valorisés,
 - 108 tonnes d'aluminium valorisé,
 - 21 771 tonnes de mâchefers utilisés en sous-couche routière.
- 5 184 tonnes de Refiom (résidus des fumées d'incinération) traités au centre de stockage de classe I de Laval (49 kg / tonne de déchets traités)
- 65 246 MWh exportés par Orisane sur le réseau de la RSEIPC (0,588 MWh / tonne de déchets traités).

* données provisoires en attente de validation par le titulaire de la DSP.

B. Le centre de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les emballages recyclables (hors verre) et les papiers collectés sélectivement sont triés au centre de tri Natriel qui est exploité en régie par Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

L'objectif du centre de tri est :

- d'éliminer les erreurs de tri. Les refus sont évacués vers l'usine d'incinération.
- de trier les déchets par matériau pour les conditionner et les évacuer vers les filières de recyclage.



● Moyens humains :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a mis au point une politique d'insertion efficace où le centre de tri apparait comme un outil bien adapté puisque les postes y sont accessibles aux personnes peu qualifiées.

● L'outil :

Travaux de modernisation de décembre 2013 à avril 2014 : le centre de tri Natriel a engagé des travaux afin de mécaniser l'ensemble de son process de tri. Pendant la durée de ces travaux, les emballages recyclables ont été acheminés au centre de tri de Sita Guichainville dans l'Eure par le Somel. Les papiers ont continué à être triés à Natriel (mais de manière plus sommaire).

- Capacités de tri : 24 000 tonnes d'emballages et de papiers
- équipements du centre de tri :
 - 1 « décartonneur »
 - 1 crible balistique corps plats – corps creux

- 2 trieuses optiques sur les corps plats
- 2 trieuses optiques sur les corps creux
- 1 overband
- 1 courant de Foucault
- 1 crible à fines

Les agents postés sur 3 tables de tri réalisent un contrôle qualité du tri effectué par les machines précédentes.

● **Production de matériaux recyclables issus des collectes sélectives :**

Matériaux	Tonnage valorisé et traité		Filières de recyclage au 31.12.2013
	2013	2014	
Emballages	539 T	588 T	
Carton	166 T	113 T	Sita - Descartes (37)
Plastique	92 T	78 T	Sita - MPB ou FPR ou Regene Atlantique (71)
Acier	65 T	55 T	Arcelor - Dunkerque (59)
Tetra	26 T	21 T	Georgia Pacific Hondouville (27)
Aluminium	4 T	1 T	Sita - Norval Berville sur Seine
Papier	14 T	38 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Refus	123 T	120 T	Orisane - Valorisat° énergétique
<i>Stock – reste à trier</i>	<i>49 T</i>	<i>162 T</i>	
Papier	741 T	660 T	
Papier	712 T	647 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Refus	29 T	13 T	
<i>Stock</i>	<i>0 T</i>	<i>0 T</i>	
Verre	942 T	1056 T	
Verre	965 T	1030 T	O-I Manufacturing - Villeurbanne (69)
Refus	0 T	0 T	
<i>Stock</i>	<i>29 T</i>	<i>26 T</i>	

Les quantités valorisées et traitées évoluent d'une année sur l'autre en fonction des résultats de collecte, mais aussi en fonction des stocks, c'est-à-dire des tonnages restant à trier ou à livrer aux repreneurs au 31 décembre de l'année en cours. De plus, une « freinte » (écart entre le tonnage collecté et le tonnage traité par le centre de tri) est liée au mode de calcul de la répartition des tonnages sur chaque collectivité. Cette affectation se fait automatiquement grâce à un logiciel informatique Eco-Emballages.

Ainsi en 2014, suite aux travaux du centre de tri, le centre de tri a privilégié les livraisons vers les filières de recyclage majoritaires. Par conséquent, l'ensemble des livraisons pour le compte du SICTOM BBI n'a pas été réalisé, d'où des stocks importants en fin d'année. La situation devrait se rééquilibrer en 2015.

Résultats des caractérisations :

Un échantillonnage régulier des emballages et des papiers permet de connaître la composition des déchets recyclables et le contrôle de la qualité des collectes.

Emballages :

	Acier	Alu	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons imprimés	Cartons bruns	papiers	Refus
2014	12,59%	1,22%	5,33%	14,34%	2,93%	6,75%	22,52%	4,54%	6,64%	23,14%
2013	11,67%	0,88%	6,23%	12,85%	2,20%	7,68%	24,83%	13,25%	1,56%	18,85%

On observe une **dégradation de la qualité** des emballages collectés. Le taux de refus est, pour la 1^{ère} fois, supérieur à la moyenne départementale (Eure-et-Loir 2013 : 20 %).

Papiers :

	Refus
2012	1,52 %
2013	3,03 %

Le taux de refus sur les papiers collectés a diminué. Le tri est de très bonne qualité.

Verre :

Le verre est simplement rechargé dans les camions des repreneurs sans subir de tri (inutile et dangereux à réaliser).

Comparaison par rapport aux performances nationales :

Matériaux livrés aux repreneurs	Performances SICTOM BBI 2014	Performances SICTOM BBI 2013	Performances nationales 2013
Métaux (alu + acier)	1,96 kg / hab	2,44 kg / hab	1,62 kg / hab
Cartons + briques	14,75 kg / hab	13,01 kg / hab	14,62 kg / hab
Plastiques	2,74 kg / hab	3,26 kg / hab	3,65 kg / hab
Papiers	23,93 kg / hab	25,09 kg / hab	24,0 kg / hab
Verre	35,98 kg / hab	33,98 kg / hab	28,97 kg / hab

La performance de certains matériaux a diminué en 2014. Néanmoins pour trois d'entre eux, elle reste supérieure à la moyenne nationale.

C. La plate-forme de compostage de végétaux

La plate-forme de compostage a pour objectif de produire un compost par fermentation aérobie et valoriser ainsi une grande part des déchets verts. Le compost produit respecte la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques. Des analyses régulières en laboratoire sont réalisées afin d'en contrôler la qualité.

La société Ecosys assure, par contrat jusqu'au 31.12.2014 (renouvelable 1 an), le broyage et le criblage des déchets verts stockés sur la plate-forme.

Le process technique est le suivant :

- ⇒ réception, pesée (pour les plus gros chargements) et contrôle des matériaux entrants,
- ⇒ enlèvement des indésirables,
- ⇒ broyage,
- ⇒ mise en andain avec humidification,
- ⇒ fermentation pendant quatre à cinq mois avec un retournement,
- ⇒ criblage à la maille de 20 mm.

Le compost est redistribué en partie gratuitement aux usagers (particuliers et communes). Depuis 2009, le SICTOM vend une partie du produit fini à la société Axéreal. La société Ecosys pourrait se charger éventuellement d'écouler les surplus.

L'entretien du site et l'accueil des usagers sont assurés par un agent du SICTOM (1 équivalent temps plein).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement du site et les horaires d'ouverture (disponible à la plate-forme ou au bureau du SICTOM).

Résultats de la production :

Compost évacué	± 1 420 tonnes
Compost valorisé vendu par le SICTOM	1 302 tonnes
Compost valorisé distribué gratuitement par le SICTOM	± 120 tonnes
Compost valorisé par Ecosys	0 tonne
Refus traités par Ecosys dans une chaudière biomasse	296 tonnes



D. Les déchets de déchèteries

1. Le site de Montmirail (72)

Suite à un appel d'offres, le transport et le traitement des déchets de déchèteries les plus volumineux, ainsi que des déchets dangereux sont confiés à la société NCI Environnement (Groupe Paprec) dont le siège social se situe au Mans.

● Le transport des déchets :

Personnel et matériel :

- La société NCI Environnement attribue un nombre de chauffeurs sur le secteur du SICTOM en fonction des besoins (environ 2 équivalents temps plein).
- 1 chauffeur qualifié habilité pour le transport des matières dangereuses
- véhicules utilisés : - Camions équipés de bras de levage
 - 1 camion plateau 19 tonnes avec hayon élévateur et équipement ADR
- 196 878 km parcourus
- Aucun accident de travail à déplorer en 2014.

Rappel : les bennes sont la propriété du SICTOM BBI.

● Le traitement des déchets :

L'ensemble des déchets (excepté les déchets dangereux et les déchets végétaux) transite par l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Classe II de Montmirail exploitée par la société NCI Environnement.



Installations sur le site de Montmirail :

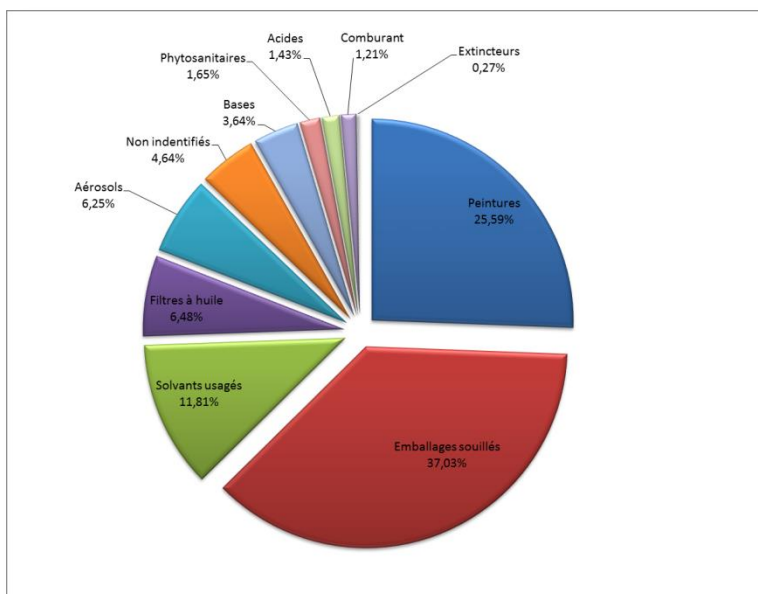
- un centre de stockage de déchets non dangereux : capacité 75 000 tonnes par an avec récupération des lixiviats pour traitement en station d'épuration et valorisation énergétique des biogaz (production d'électricité)
 - un broyeur à bois
 - un pont bascule
 - une presse à balles pour les cartons
- Chaque type de déchets suit une filière de traitement spécifique :

	Matériaux	Unité de traitement localisation
Déchèteries	Encombrants	Enfouissement en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 - NCI Environnement - Montmirail (72)
	Gravats	Réutilisation pour remblais et empierrement Illiers Combray (28)
	Carton	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) puis Recyclage par filières SITA
	Bois	Broyage au centre de transfert - NCI Environnement - Montmirail (72) Puis Valorisation énergétique (chaudière biomasse)
	Ferrailles	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage par Passenaud - Champagné (72)
	Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de transfert - NCI Environnement – Le Mans (72) puis traitement spécifique par valorisation énergétique - TRIADIS – Rennes (35)
	Films plastique en PEBD	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis recyclage

Les déchets verts sont transportés par NCI Environnement à la plate-forme de compostage du SICTOM BBI.

Les Déchets Ménagers Spéciaux :

En 2014, le SICTOM BBI a conventionné avec le nouvel Eco-Organisme EcoDDS qui prend en charge les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) issus des ménages. La collecte est opérationnelle sur les trois déchèteries depuis février 2014. Par conséquent, seuls les DDS déposés en déchèteries par les professionnels ou qui sont hors champ de compétence d'EcoDDS sont confiés à NCI Environnement à partir de cette date, d'où une diminution sensible des tonnages (- 64%)



Près de **9 tonnes de déchets ménagers spéciaux** (0.31 kg par habitant) ont été confiés à la société NCI Environnement en 2014 pour traitement. Un chimiste du centre de traitement Triadis établi un tri fin des produits et les regroupe par famille et par filière de traitement. Systématiquement un bordereau de suivi permet de tenir une traçabilité du déchet.

2. Les filières dédiées

Les filières dédiées répondent à une volonté gouvernementale qui vise, dans le cadre de la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**, à mettre en place des filières de collecte et de traitement spécifiques à un type de déchets prises en charge en totalité par les producteurs.

● Les DDS des ménages



Le nouvel Eco-Organisme EcoDDS, créé en 2013, organise la filière des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) issus des ménages. Suite à la convention signée avec le SICTOM BBI, le dispositif opérationnel a démarré en février 2014. EcoDDS met à disposition des contenants spécifiques, assure la collecte et le traitement des déchets.

Ainsi sur 2014, près de 19 tonnes ont été prises en charge par l'Eco-organisme (soit 0.66 kg par habitant).

Il faut souligner que cette filière est difficile à mettre en œuvre. Les consignes de tri sont complexes face à la quantité innombrable de produits qui existent sur le marché, les contenants déposés par les usagers ne sont pas toujours intègres ou convenablement étiquetés et l'Eco-organisme est très exigeant (menace d'interruption du service).

Les gardiens de déchèteries ont suivi une formation en octobre 2014 dispensée par l'EcoDDS. Cependant leurs compétences techniques ne sont pas suffisantes pour assurer un tri irréprochable.

● Les D3E

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont séparés des autres déchets depuis fin 2007 sur les déchèteries du SICTOM BBI.

L'éco-organisme Ecosystème, agréé par l'état, assure la collecte de ces déchets, leur tri et leur valorisation (démantèlement et séparation des matières pour valorisation ou traitement).



Tonnages valorisés :

	2014	2012/2013	Unité de traitement
Gros électro. hors froid	100.6 T	-1.4 %	GDE - Rocquancourt (14)
Gros électro. froid	48.0 T	-2.4 %	Véolia Triade – St Sylvain d'Anjou (49)
Ecrans	63.4 T	-3.6 %	Ecrans : Galloo – Vernouillet (28) Ecrans plats : Galloo – Halluin (59)
Petits électroménagers	94.4 T	30.4 %	Véolia Triade – Gonesse (95)
Total	289.6 T	5.8%	

Matières recyclées	244T
Matières valorisées énergétiquement	27T
Total valorisé	271T
Matières éliminées en installations spécialisées	35T

Performances:

SICTOM BBI : 10,8 kg / hab / an
 Perf. Milieu rural : 7,9 kg / hab / an
 Eure-et-Loir : 6,4 kg / hab / an
 France : 7,2 kg / hab / an

- **Les lampes**



Créé le 26 mai 2005 par plusieurs fabricants de lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Recylum, éco-organisme, intervient pour le compte de tous les producteurs de lampes qui le souhaitent (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur marque propre...).

Depuis 2008, Recylum intervient auprès du SICTOM BBI afin de collecter et traiter les lampes à économie d'énergie, les néons.... En 2014, 860 kg (+24 % entre 2013 et 2014) ont été broyés ou découpés afin de séparer les différents matériaux et notamment les matières dites dangereuses et ainsi de les orienter vers les filières en aval appropriées.

- **Les piles**

Le traitement de ces déchets est assuré gratuitement par l'éco-organisme Corepile qui relève les fûts de stockage sur chaque déchèterie dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 05 octobre 2000 entre la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de la Communication), la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et l'AMF (l'Association des Maires de France).

Les piles (4.200 tonnes en 2 14 soit +5%) sont recyclées selon des procédés qui varient en fonction du type de piles. Les différents matériaux valorisables sont extraits en vue d'être recyclés.



- **Les huiles de vidange**

Les huiles de vidange sont collectées (via les déchèteries) par la société Véolia Propreté (Crucey -28), agréée par la préfecture, afin d'être régénérées. 12,610 tonnes ont été collectées en 2014 (- 4 % entre 2013 et 2014).

- **Les textiles**

Le SICTOM BBI a conventionné en 2013 avec la société agréée Eco-TLC créée en vue de mettre en place une filière REP. Le syndicat promeut la collecte des textiles dans le cadre de son programme local de prévention.



Les trois bornes d'apport volontaire présentes sur les déchèteries sont vidées par la société Ecotextile qui assure le tri des textiles usagés afin d'en permettre le recyclage ou le réemploi. 10,290 tonnes ont été collectées par son intermédiaire en 2014 (-4% entre 2013 et 2014).

En outre, plusieurs communes et supermarchés ont accepté de mettre en place des bornes d'apport volontaire



LE RELAIS

soit par le biais de la société Ecotextile, soit par la société Le Relais. Au total, 28 points de collecte répartis sur le territoire syndical sont référencés sur le site www.ecotlc.fr. 116 tonnes ont été collectées en 2014 (+18% entre 2013 et 2014).

● Les DEA

En février 2014, le SICTOM BBI a signé une convention avec le nouvel Eco-Organisme Éco-mobilier.



Cet éco-organisme organise la filière de collecte et de valorisation des **Déchets d'Éléments d'Ameublement** (DEA), par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

La filière étant nouvelle, des unités de traitement et de valorisation doivent être développées. Par conséquent, la mise en place opérationnelle se fera de manière progressive. Ainsi, il est prévu la mise en place d'une première benne DEA sur une des trois déchèteries du SICTOM BBI en fin d'année 2014. La suite de déploiement sera étendue jusqu'en 2017.

3. Les autres déchets de déchèteries

● Les DASRI

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI) regroupés en déchèterie et en fait assurer le traitement dans le respect de la législation à l'usine Arcante de Blois. Cette organisation de collecte a été mise en place en 2007 en partenariat avec le Conseil Général, les pharmacies locales et le SDIS.

Suite à la création de l'éco-organisme DASTRI dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchèteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte et le traitement de ces déchets et organiser un réseau de points de collecte via les pharmacies.

La liste de pharmacies points de collecte est consultable sur le site www.dastri.fr

● Les consommables informatiques

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les consommables informatiques usagés collectés en déchèterie. 475 kg collectés en 2014 (-34% entre 2013 et 2014).

● Les capsules Nespresso

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les capsules de café de la marque Nespresso collectées en déchèterie (recyclage de l'aluminium et compostage du marc). 1,280 tonne collectée en 2014 (-2% entre 2013 et 2014).

● Les batteries

Régulièrement, un agent du SICTOM achemine les batteries collectées en déchèteries jusqu'à la société Sepchat à Bonneval qui en assure ensuite le traitement et la valorisation via une installation de traitement (Société Lifmetal SA à Stains - 93). 8,500 tonnes ont été collectées en 2014 (-12 % entre 2013 et 2014).

● Les huiles végétales alimentaires

Depuis mai 2012, une nouvelle filière de collecte nous permet d'évacuer et valoriser les huiles alimentaires usagées. Ainsi 1,670 tonne d'huiles (+59 % entre 2013 et 2014) a été collectée par la société Ecologic'oil en vue de les recycler en bio-carburant.

E. Les déchets amiantés

Désormais le SICTOM oriente les détenteurs de déchets amiantés vers une entreprise spécialisée située sur une commune membre du syndicat. Elle offre un service plus étendu et moins cher que celui que nous proposons en organisant une opération spécifique annuelle sur une journée.

VI. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Le SICTOM a engagé des actions de communication et de sensibilisation concernant à la fois le tri et la réduction des déchets auprès des usagers et des scolaires.

A. Outils de communication

Les gestes de tri sont bien ancrés dans les habitudes de la population mais des rappels réguliers sont nécessaires.

Ainsi, chaque année le SICTOM BBI diffuse, avec l'aide des communes, un **bulletin d'information** rappelant le fonctionnement des services, des consignes de tri...



Un **guide pratique de gestion des déchets**, réalisé dans le cadre de la nouvelle organisation de collecte, est remis à chaque nouvel habitant ou à toute personne en faisant la demande.



Grace à un **site internet** www.sictombbi.fr, l'utilisateur a accès à tout moment à l'ensemble des informations liées au service d'élimination des déchets du SICTOM BBI.

En septembre 2011, une chargée de mission a été recrutée afin de sensibiliser la population aux bons gestes de tri et promouvoir la prévention des déchets.

C'est dans ce cadre, qu'un partenariat a été mis en place depuis mars 2013 avec l'Echo de Brou (Hebdomadaire de la Beauce, du Perche et de l'arrondissement de Vendôme) pour diffuser des articles sur la réduction et le tri des déchets (consignes de tri, conseils et idées pour réduire ses déchets...)



Plusieurs guides de l'ADEME, sur la réduction des déchets, sont à disposition des habitants et distribués lors d'animations grand public : « Faire son compost et pailler son jardin », « Consommer mieux », « Réduire ses déchets et bien les jeter »...

Des expositions sur la prévention sont également présentées lors d'animations grand public afin de faire passer des messages sur la prévention (composter, réutilisez ce qui peut l'être...)



Exposition France Nature Environnement (FNE) : « Dès aujourd'hui, moins d'ordures pour les générations

Exposition ADEME « Nos poubelles débordent,

B. Les actions de sensibilisation

1. Le Programme Local de Prévention des Déchets

Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et le PEDMA 28 (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le SICTOM BBI s'est engagé en Novembre 2011, dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour une durée de 5 ans.

L'objectif de ce programme est double : **réduire de 7% la production de déchets et leur nocivité d'ici 5 ans.**

L'animatrice de prévention et tri recrutée en septembre 2011 est chargée de porter ce projet et de mener une véritable politique de réduction de la quantité et de la nocivité de nos déchets.

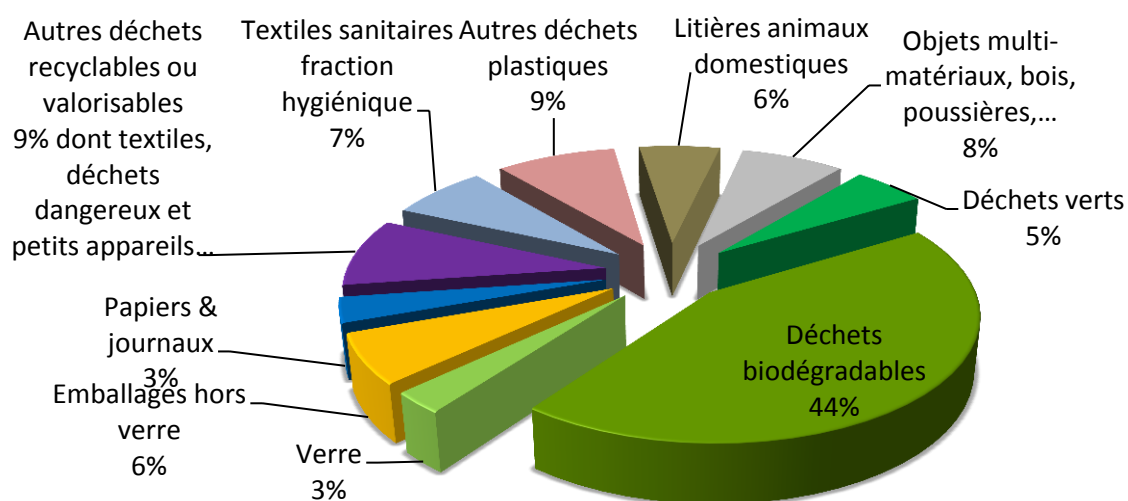


La première année du programme (2012) a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic du territoire avec l'identification des principaux gisements d'évitements, des acteurs du territoire et à la définition d'un plan d'actions, les 4 années suivantes sont dédiées à la mise en place concrète des actions et à leur suivi.

En juin 2012, le SICTOM a réalisé une caractérisation sur ordures ménagères résiduelles afin d'identifier les gisements potentiels d'évitement pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

Les résultats de la caractérisation sur ordures ménagères résiduelles

Echantillon représentatif de 240 foyers dont 3.33% d'habitat collectif ; Tonnage collecté : 1.254 T



En conclusion, près de **50% de la poubelle noire** pourraient être évités par **compostage, alimentation animale, paillage, mulching, broyage** (déchets fermentescibles et déchets verts) et **18% des déchets** pourraient être **triés et valorisés** (verre, emballage recyclables, papiers, textiles, déchets dangereux...).

Ces résultats, intégrés au diagnostic, ont permis d'identifier plusieurs thématiques à prendre en compte dans le programme d'actions : **le compostage et le jardinage pauvre en déchets, le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, le réemploi, la nocivité de certains produits...**

10 actions seront mise en place en partenariat avec des acteurs locaux dans l'objectif de **réduire de 7% la production de déchets (soit 24 kg/habitant) et leur nocivité d'ici 2016.**



Thèmes	Actions	Planning				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	1	Sensibiliser le grand public à la prévention et communiquer sur le programme				
	2	Sensibiliser la jeunesse à la prévention des déchets				
	3	Opération foyers-témoins				
Actions éco-exemplaires de la collectivité	4	L'exemplarité des collectivités et du SICTOM BBI				
Actions emblématiques nationales	5	Promouvoir la gestion domestique des déchets organiques				
	6	Développer le compostage en restauration collective				
Actions d'évitement	7	Promouvoir le réemploi et la récupération des textiles				
Actions de prévention des entreprises / qualitative	8	Commerces engagés -labellisation Eco-défis				
	9	Promouvoir le jardinage au naturel				
	10	Sensibiliser à la nocivité des produits dangereux				

2. Les actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets

Animations de terrain « grand public »

Afin de sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets, plusieurs stands d'animations et d'informations ont été mis en place en 2014, lors de manifestations locales et nationales (brocantes, foire et fête du printemps, SERD...) :

- La Fête du Printemps à Brou le 22 et 23 Mars 2014 (organisé par l'UCIA de Brou)
- Brocante des Familles Rurales de Sancheville le 1^{er} mai 2014
- Tous au Jardin à Illiers-Combray le 18 Mai 2014 (organisé par la Médiathèque, l'Office de Tourisme et le Comité des Fêtes d'Illiers-Combray)
- Brocante et marché semi-nocturne de Vitray-en-Beauce le 21 juin 2014 (organisé par le Comité des Fêtes)
- Animation sur le gaspillage alimentaire au marché de Brou le 26 Novembre 2014 (SERD 2014)

Lors de ces évènements, le SICTOM fait la promotion du **compostage et du jardinage au naturel** (action phare du programme) avec la mise en démonstration des composteurs et la distribution de guides d'informations.

D'autres thématiques sont également abordées comme le **gaspillage alimentaire**, **l'éco-consommation**, le **réemploi**....



La SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Dans le cadre de la 6^{ème} édition de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, le Syndicat était présent sur le marché de Brou pour sensibiliser au gaspillage alimentaire.



L'animation s'est déroulée autour d'un stand créé par le Conseil Général d'Eure-et-Loir : une cuisine restituée en taille réelle avec des messages anti-gaspillage sur l'ensemble des postes de la cuisine.

Un quiz a été proposé aux usagers du marché pour aborder cette thématique et la réduction des déchets en général avec des lots à gagner (livres de recettes anti gaspi et composteur offerts par le SICTOM).

Journée de visites des élus

Suite au renouvellement du Comité Syndical, le SICTOM a proposé, avec la Société SITA (prestataire de collecte), une journée de visite aux nouveaux élus : visite du centre de tri Natriel à Dreux suivi d'une visite de l'usine d'incinération ORISANE à Mainvilliers.



Visite du centre de tri NATRIEL à Dreux / Fonctionnement d'une benne compartimentée

Ce déplacement a permis de renseigner au mieux les élus, qui une fois dans leur commune, peuvent transmettre les informations recueillies. Pour réduire les déchets, améliorer le tri et plus généralement la valorisation des déchets ménagers, il faut communiquer vers le plus grand nombre.

Animations scolaires

Quelques animations ont été réalisées à la demande des écoles : **176 élèves ont pu être sensibilisés au cours de l'année 2014.**

Opération « STOP PUB »



Afin de promouvoir la réduction des papiers à la source, depuis quelques années, le SICTOM met à disposition et distribue sur demande des autocollants Stop-pub aux usagers qui souhaitent désencombrer leur boîte aux lettres d'imprimés non sollicités (courriers et publicités non adressés...).

Afin de réaliser un suivi plus systématique, le SICTOM a équipé les 41 communes du territoire, de **présentoirs avec autocollants « Stop-pub »**.

Les autocollants stop-pub sont également proposés lors d'animations.

En 2014, **1311 stop pub ont été distribués** (communes, déchèteries, lors d'animations...)



Compostage et jardinage au naturel

Une réflexion a été initiée, dès 2011, afin de mettre en place une opération de gestion domestique des déchets organiques. Les actions liées à cette opération ont débuté au printemps 2012 afin d'inciter les usagers à composter leurs déchets biodégradables et à « jardiner au naturel ». Cette opération découpée, initialement en 3 phases de lancement (une par communauté de communes) est planifiée sur toute la durée du PLP. Une 4ème phase de lancement a été ajoutée en 2013 pour sensibiliser les habitants des 8 communes supplémentaires adhérentes au 1^{er} janvier 2013.



Cette opération prévoit pour chaque phase de lancement :

1. la distribution d'une enquête visant à mieux connaître les pratiques existantes des usagers,
2. l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation au compostage et jardinage au naturel (mulching, paillage...),
3. la distribution de guides de bonnes pratiques,
4. la distribution de composteurs individuels.

Composteurs distribués en 2014			
CdC du Perche Gouet	36 composteurs	CdC du Bonnevalais	58 composteurs
CdC du Pays de Combray	43 composteurs	Total 41 communes	137 composteurs
Total 41 communes depuis 2012 (au 31 décembre 2014)			1173 composteurs 9% des foyers

En 2014, 137 composteurs ont été distribués sur l'ensemble des 41 communes du SICTOM soit 1173 composteurs distribués depuis 2012 (plus de 9% des foyers équipés)

L'objectif fixé est d'équiper 10% des foyers en composteur individuel d'ici la fin du PLP. La distribution de composteurs se poursuivra donc tout au long du programme de prévention.

Gaspillage alimentaire au collège :

Dans le cadre du **Plan départemental de Prévention des Déchets**, le Conseil Départemental d'Eure et Loir accompagne les établissements qui le souhaitent dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

Cette opération a été mise en place dans 2 collèges du territoire en 2014, en partenariat avec le SICTOM :

- le Collège Saint Paul de Brou, du 24 au 28 Mars
- le collège Albert Sidoine de Bonneval du 17 au 21 novembre

L'objectif a été de sensibiliser l'ensemble des convives (élèves, adultes, équipes pédagogique) au gaspillage en réalisant avec eux un **diagnostic pour quantifier la quantité de déchets jetés** pendant la semaine (pesées du pain, des restes alimentaires (compostables) et autres déchets inévitables).



Opération Eco-défis



Le SICTOM BBI s'est associé à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure-et-Loir** pour mettre en place l'**opération « Eco-défis »**, également soutenue par le **Conseil Général d'Eure et Loir**, dans le cadre de son **Plan de Prévention des Déchets et de son Plan Climat Energie**.

L'objectif est de **valoriser par un label « Eco-défis »** les artisans qui s'engagent à relever au minimum 3 défis sur des thématiques telles que **l'énergie, le transport, les déchets, les rejets et fluides et les écoproduits**.

Cette opération est prévue sur 3 ans.

L'opération se fait sur la base du **volontariat et gratuitement** pour les entreprises qui bénéficient d'un accompagnement dispensé par les conseillers de la CMA et le SICTOM. Un kit de

communication est remis aux artisans engagés (affiches, crayons...).

Pour la première année, ce sont **les commerçants** des secteurs de **l'alimentation et des services** des principaux centres bourgs du territoire (Brou/Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray) qui ont été invités à participer.

► Prospections de terrain des artisans

L'appel à participation et l'engagement des artisans et commerçants à l'opération s'est fait par **visite**, directement sur le lieu de travail. Les entretiens avec les artisans ont permis de réaliser un diagnostic sommaire et d'identifier les gestes de prévention pratiques ou réalisables. Au total **5 journées de visites** ont été réalisées sur plusieurs mois et **25 artisans rencontrés**.

► Engagement et accompagnements des participants

Au total **17 artisans** se sont engagés dans l'opération Eco-défis, avec **au moins un défi sur les déchets et un défi sur l'énergie**. Pour la mise en place de ces défis, les artisans ont été accompagnés par la CMA et le SICTOM BBI.

Le 4 Juillet, le comité de labellisation a délivré le label Eco-défis à 15 artisans, commerçants les plus méritants accompagnés d'une vitrophanie et de sacs réutilisables aux couleurs des Eco-défis.

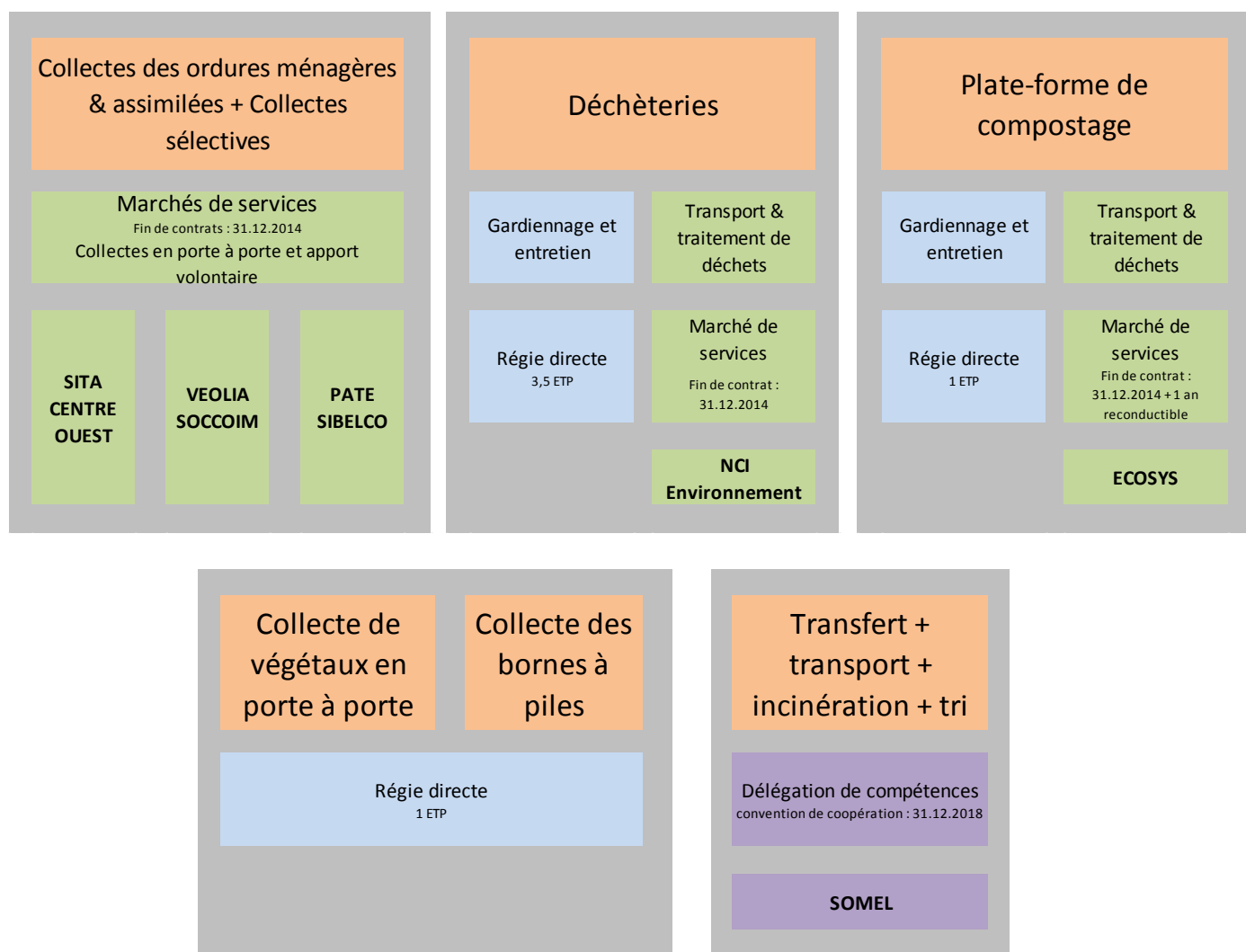
Perspectives et projets :

- Afin de préparer les marchés de collecte qui arrivent à échéance le 31 décembre 2014, le SICTOM a recruté un bureau d'études, le cabinet Optae. Une étude d'optimisation a été engagée en juin 2013 et s'est poursuivie sur 2014 en vue de préparer et lancer les appels d'offres.
- 2 procédures de mise en concurrence ont été lancées simultanément :
 - un appel d'offres européen pour la « Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, évacuation et traitement des déchets de déchèteries »
 - un appel d'offres européen pour la « Fourniture, distribution et maintenance de contenants de collecte »
- Suite à ces appels d'offres, en septembre 2014, une opération d'enquête et de distribution de bacs roulants a démarré sur l'ensemble du territoire, confiée à la société Temaco titulaire du marché.
- L'évolution de la réglementation portant sur les installations classées, suite à la parution du décret 2012-384 du 20 mars 2012, oblige le SICTOM BBI à réaliser des travaux de mise en conformité sur ses 3 déchèteries et à effectuer des vérifications périodiques par des bureaux de contrôle. Une étude suivie d'une consultation d'entreprises permettra dans les mois à venir d'envisager des travaux

- III -

INDICATEURS FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION



VIII. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service d'élimination des déchets est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est instituée par l'assemblée délibérante.

Des zones de perception sont définies en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte.

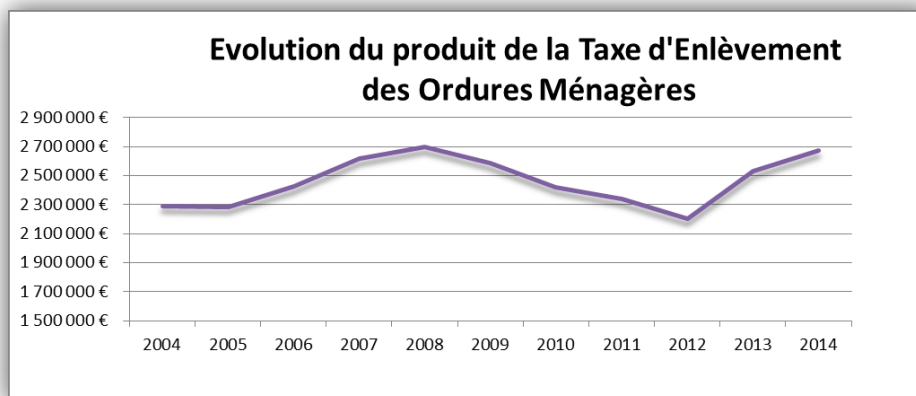
Le Code Général des Impôts prévoit plusieurs cas d'exonération générale de l'assujettissement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une exonération permanente est accordée aux bâtiments publics affectés à un service public ou d'intérêt général et non productifs de revenus.

Vu l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2004, le Comité syndical a décidé que tous les locaux situés sur le territoire du syndicat seront assujettis à la TEOM.

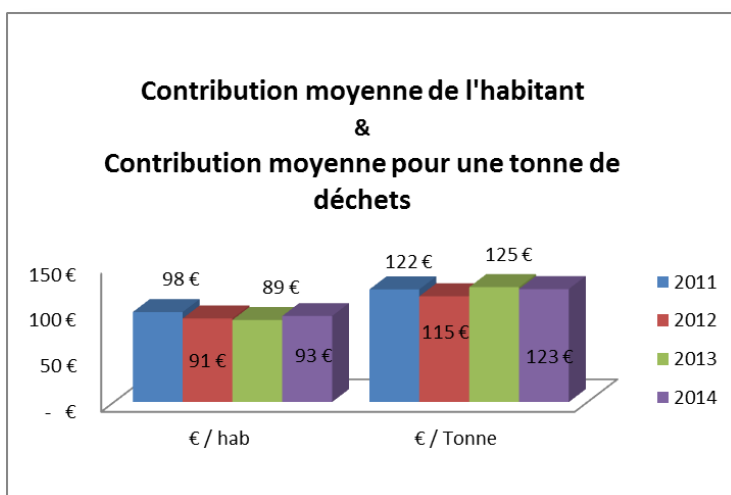
Néanmoins, le SICTOM accorde des exonérations facultatives aux propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel qui peuvent justifier d'un contrat d'élimination de leurs déchets avec une société spécialisée ou qui sont redevables de la redevance spéciale.

Cette taxe permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement à la collectivité. Depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du syndicat pour les communes qui les concernent. Elles perçoivent le produit de la TEOM qu'elles reversent ensuite au SICTOM.

Évolution de la TEOM



	2013	2014	Évolution
Montant global de la TEOM	2 529 195 €	2 672 863 €	+ 5,68 %
€uros / habitants	89,10 €	93,38 €	+ 4,80 %



Les coûts moyens par habitant et par tonne sont inférieurs à ceux constatés sur le département d'Eure-et-Loir. (Bilan de gestion des déchets en Eure-et-Loir – année 2013 : 105 €/habitant 173 €/Tonne)

En 2014, les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été augmenté de 3,90%. Ils sont les suivants :

- 15,68 % de la base foncière des logements desservis par deux collectes hebdomadaires
- 12,54 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire sur les 33 communes historiques
- 11,95 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire sur les 8 communes historiques

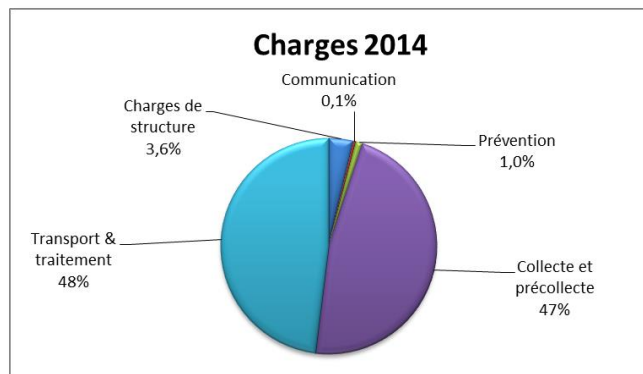
IX. ANALYSE DES COÛTS 2014

La méthode de calcul des coûts **ComptaCoût®** préconisée par l'**Ademe** a été utilisée afin d'analyser les coûts du service public d'élimination des déchets du SICTOM BBI. Cette méthode permet l'usage d'un cadre et d'une méthode communs à toutes les collectivités. Elle permet de reprendre l'ensemble des charges et des produits, de fonctionnement et d'investissement, liés à un exercice complet et de les affecter à chaque flux de déchets. Elle permet ainsi de restituer des coûts complets et sincères.

A. Les charges et les produits

Structure des charges :

Charges 2014	€ arrondis	€ / hab
Charges de structure	132 500 €	5 €
Charges de Communication (tri)	13 300 €	0,5 €
Prévention	38 000 €	1 €
Collecte et précollecte	1 706 700 €	60 €
Transport & traitement	1 748 000 €	61 €
Charges techniques	3 492 700 €	122 €
Total des charges	3 638 500 €	128 €



Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1 Précollecte & collecte des OMR	1 068 562 €	29%
2 Traitement des OMR	863 809 €	24%
3 Transport & traitement déchèteries	568 007 €	16%
4 Précollecte & collecte des recyclables	382 089 €	11%
5 Tri des recyclables	209 438 €	6%
6 Gardiennage déchèteries	136 495 €	4%
Part des principaux postes de charges		89%

89 % des coûts du service public d'élimination des déchets ne sont à rattacher qu'à quelques postes de charges.

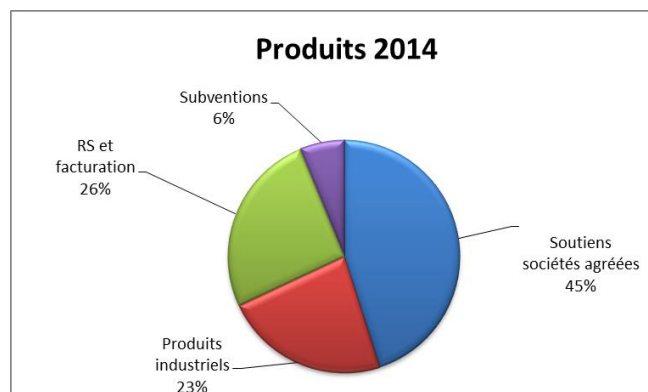
Le flux d'ordures ménagères résiduelles représente à lui seul plus de **53% des charges**.

Grâce à la mise en place des collectes sélectives de 5 matériaux au moins sur l'ensemble du territoire et à la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM BBI bénéficie d'un taux de **TVA réduit** sur les prestations afférentes aux déchets (collecte, incinération et autres traitements,...). L'impact sur le budget de fonctionnement est relativement important. Malheureusement, si jusqu'en 2011, ce taux de TVA était de 5.5 %, en 2012 il est passé à 7% et en 2014, à 10% . Cela impacte à la hausse les charges de fonctionnement 2014 de 3%.

Structure des produits :

Produits 2014	€ arrondis	€ / hab
Soutiens sociétés agréées	330 800 €	12 €
Produits industriels	168 700 €	6 €
RS et facturation	189 000 €	7 €
Subventions	45 700 €	2 €
Total des produits	734 200 €	26 €

RS : Redevance Spéciale



Les **soutiens versés par les sociétés agréées** représentent **45% de nos produits**.

Les soutiens versés par **Eco-Emballages** au titre de 2014 sont en diminution (-14%). Ces soutiens sont proportionnels aux tonnages de matériaux livrés auprès des usines de recyclage. Or, suite aux travaux de modernisation du centre de tri, moins de livraisons ont été effectuées.

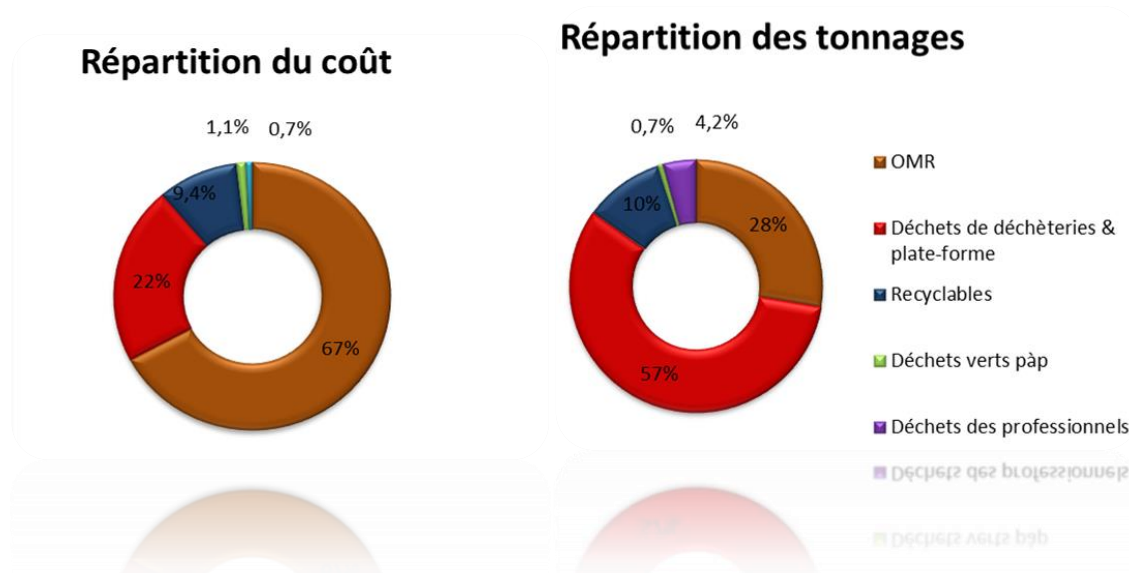
Les **produits industriels** regroupent l'ensemble des recettes liées à la revente des matériaux et la participation versée par Chartres Métropole pour l'accès des habitants d'Ollé à la déchèterie de Bonneval.

La baisse des cours de reprise de certains matériaux et la diminution des tonnages livrés en 2014 contribuent à diminuer ces recettes (-14 % entre 2013 et 2014).

Les **subventions** concernent le programme local de prévention. Elles ont été versées par l'Ademe et le conseil Départemental d'Eure et Loir.

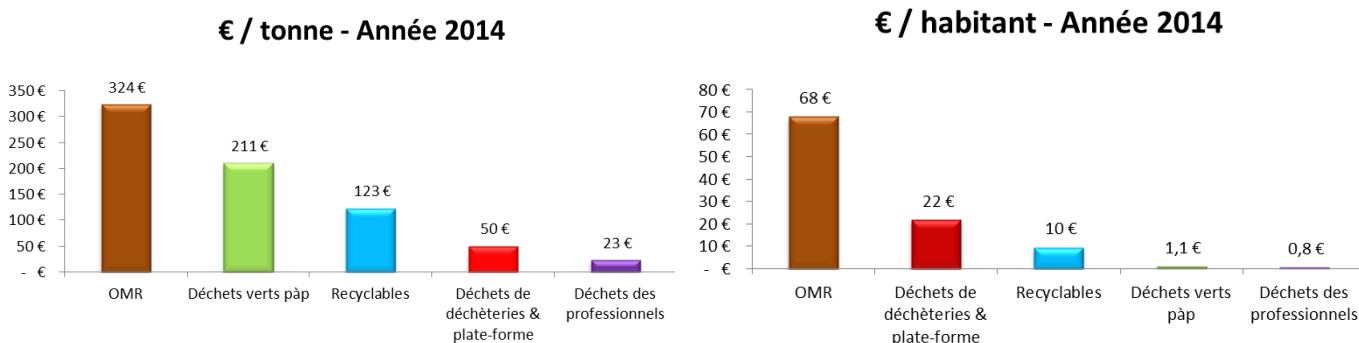


B. Coût des différents flux par service



Les **ordures ménagères résiduelles** représentent **28 % des tonnages**, alors qu'elles représentent **67 % du coût** du service public d'élimination des déchets.
 Les **déchèteries** représentent quant à elles **57 % des tonnages éliminés** et **22 % du coût** du service.

Coût unitaire des différents flux :



L'analyse des coûts par flux montre que l'élimination des **ordures ménagères** résiduelles est la plus chère. Elle coûte **324 € la tonne, soit 68€ par habitant**.

Le coût de la collecte en porte à porte des déchets verts à la tonne est élevé, néanmoins ce service ne coûte que 1,10 € par habitant.

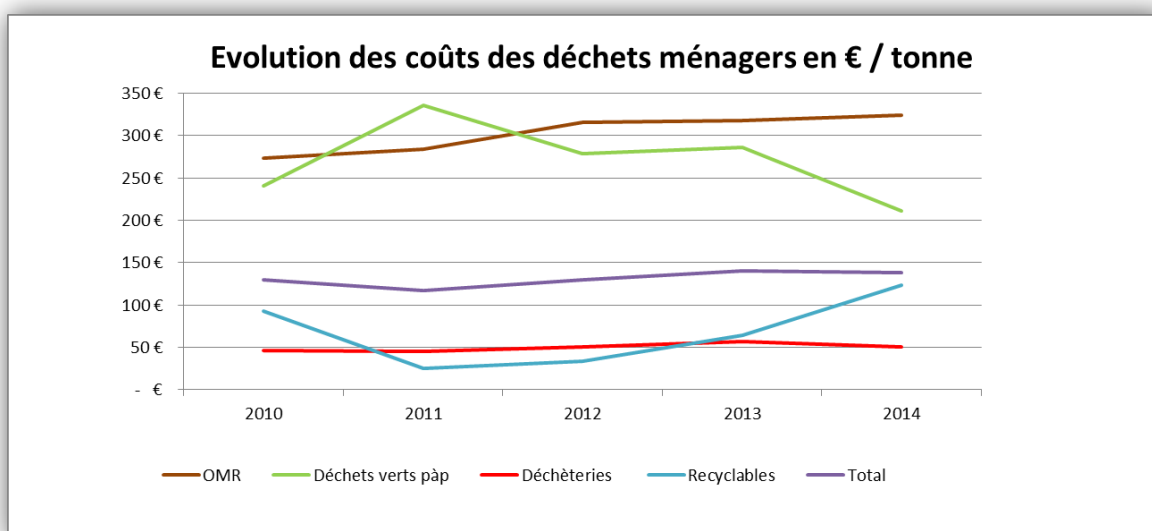
Si on compare le coût du service d'élimination des ordures résiduelles à celui des recyclables, **l'impact positif du geste de tri est évident** puisqu'une tonne de déchets collectée sélectivement et recyclée ne coûte que **123 €, soit 10 € par habitant**.

2014	€ / tonne	€ / habitant
Verre	173 €	6,0 €
Papiers	149 €	3,4 €
Emballages recyclables	9 €	0,1 €
	123 €	9,5 €

L'analyse plus précise des coûts de gestion des recyclables montre que les soutiens versés par Eco-Emballages sur les emballages recyclables et, pour une moindre part, les produits liés à la revente des matières, compensent largement les charges liées à ce poste.

C. Evolution des coûts

La méthode ComptaCoût® a été utilisée à partir de l'année 2010. Ce graphique nous permet d'observer l'évolution des coûts de gestion des déchets ménagers (hors déchets professionnels) sur les 4 dernières années.



Déchets ménagers

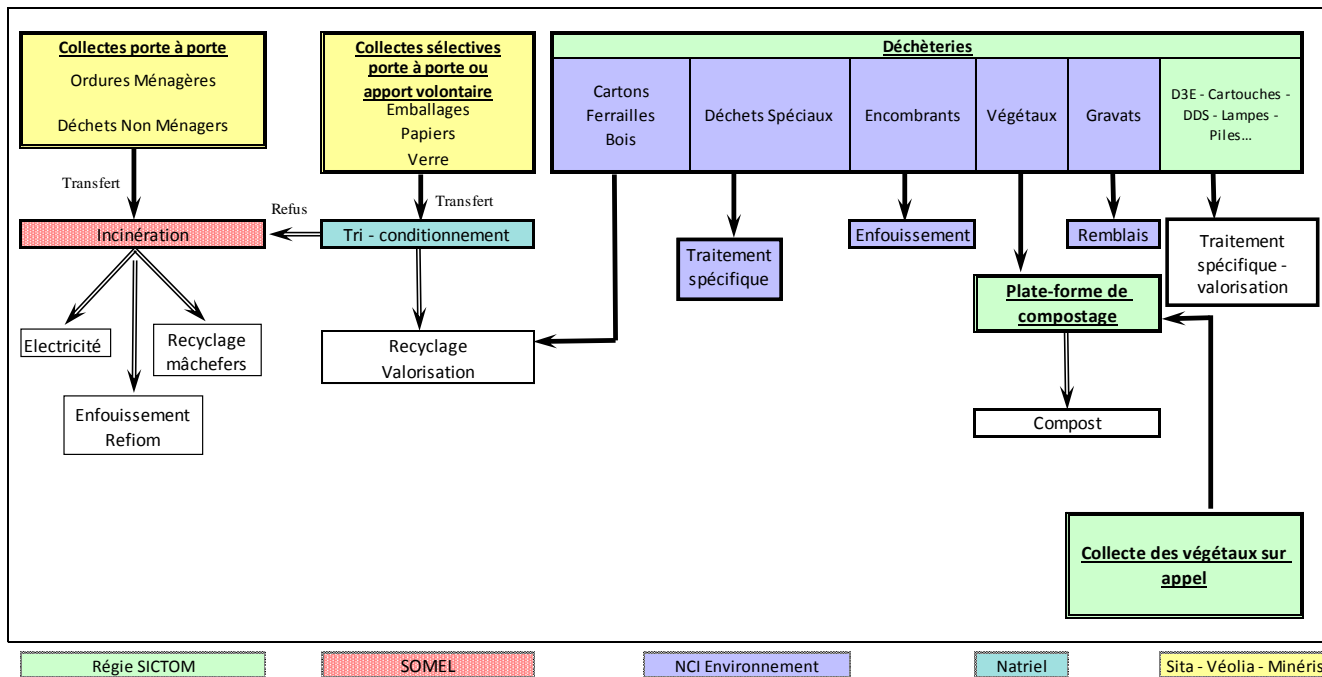
	€ / tonne					€ / habitant				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
OMR	274 €	284 €	316 €	318 €	324 €	66 €	68 €	72 €	67 €	68 €
Déchets verts pàp	241 €	336 €	279 €	286 €	211 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchète-ries	46 €	45 €	50 €	57 €	50 €	19 €	21 €	22 €	22 €	22 €
Recyclables	93 €	26 €	34 €	64 €	123 €	8 €	2 €	3 €	5 €	10 €
Total	129 €	117 €	130 €	140 €	138 €	97 €	93 €	98 €	96 €	101 €

L'évolution des coûts aidés varie chaque année en fonction de facteurs plus ou moins favorables :

- l'évolution des prix suite à la réactualisation des prix (carburant...), au taux de TVA,
- l'évolution des tonnages de déchets pris en charge,
- l'évolution démographique,
- l'évolution des matériaux livrés pour valorisation.

SYNTHESE

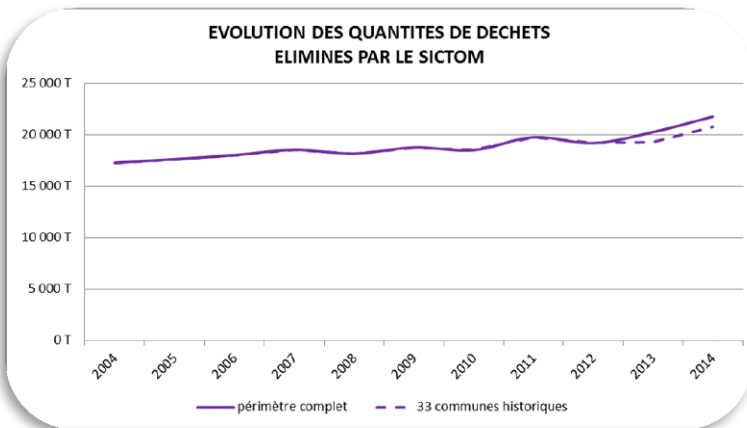
I - Le service



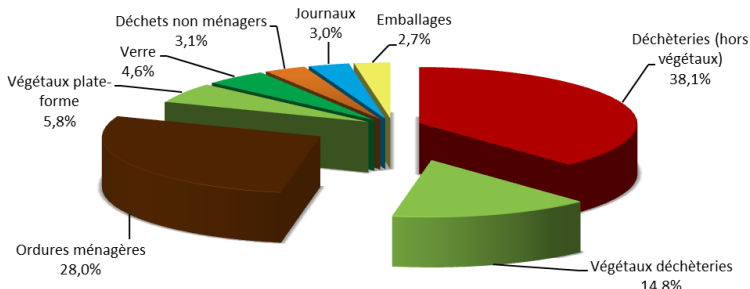
II - Les indicateurs techniques

21 784 tonnes traitées soit
Une augmentation de 7,5 %

	SICTOM BBI		Eure et Loir 2013	Moyenne nationale 2011
	2013	2014		
Ordures ménagères incinérées	212 kg/hab	210 kg/hab	257 kg/hab	288 kg/hab
Collecte sélective	79 kg/hab	77 kg/hab	72 kg/hab	77 kg/hab
Déchèteries	353 kg/hab	397 kg/hab	259 kg/hab	195 kg/hab
Total pris en charge	713 kg/hab	760 kg/hab	619 kg/hab	590 kg/hab



REPARTITION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM EN 2014



	2013 - 2014	Depuis PLP* 2011 - 2014
Ordures incinérées	↘ -1%	↘ -12%
Collecte sélective	↘ -2%	↘ -10%
Déchèteries	↗ 12%	
Déchets végétaux	↗ 19%	

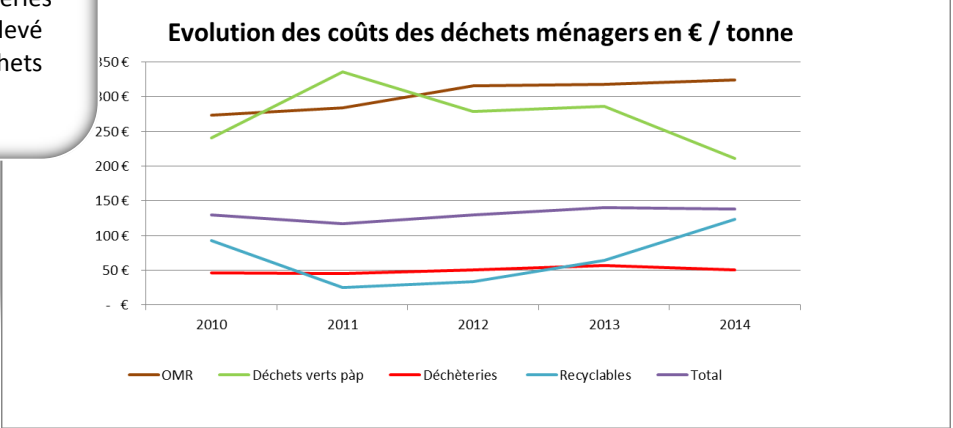
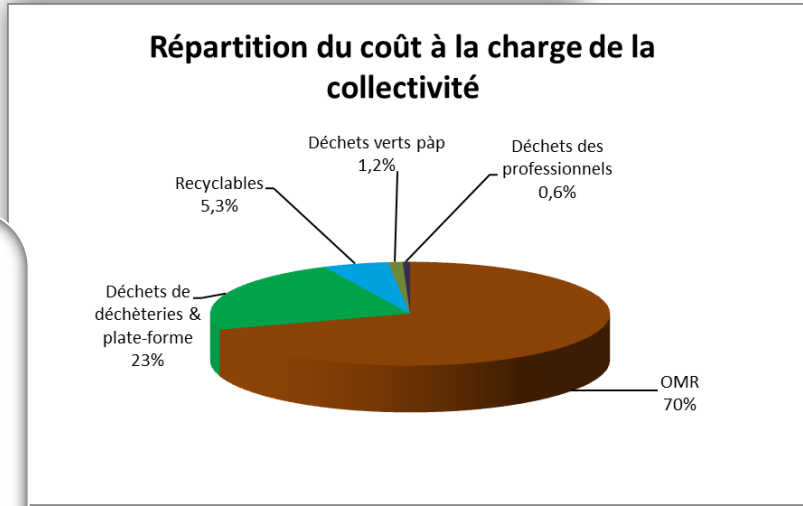
* Programme Local de Prévention

Les quantités de déchets collectées en porte à porte diminuent, tandis que la masse de déchets pris en charge en déchèteries augmente.

II - Les indicateurs financiers

Les ordures ménagères résiduelles incinérées représentent la charge financière la plus importante (70 % des coûts).

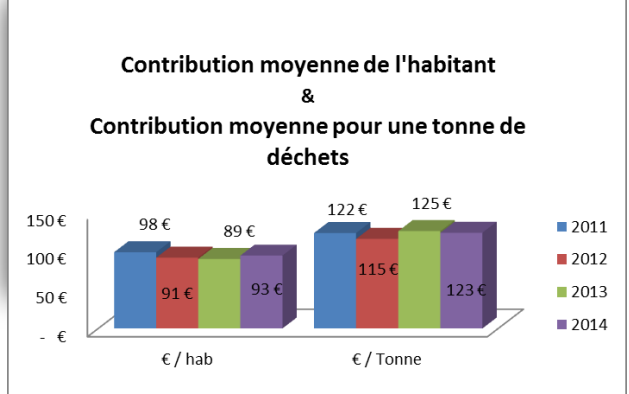
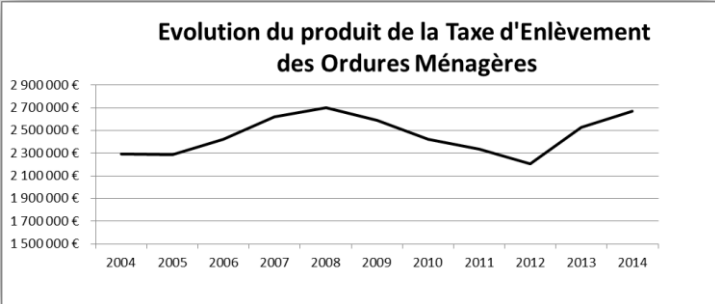
Le coût des déchets recyclables et des déchets de déchèteries est 5 fois moins élevé que celui des déchets incinérés.



Modalités de financement

- ⇒ **Produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçu pour 2014 : 2 679 908 €**
- ⇒ La TEOM est répartie selon trois taux appliqués sur les bases foncières bâties :

Logements desservis par		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 collecte hebdomadaire	33 communes historiques	16,79 %	15,35 %	14,35 %	12,89 %	12,07 %	12,07 %	12,54 %
	8 n ^{elles} communes					11,50 %	11,50 %	11,95 %
2 collectes hebdomadaires		20,99 %	19,18 %	17,94 %	16,11 %	15,09 %	15,09 %	15,68 %



L'augmentation du produit de la TEOM est liée à :

- L'augmentation des taux en compensation de la hausse de la TVA, de l'augmentation des tonnages, de la baisse des cours de reprise des matériaux...
- L'augmentation des bases foncières

Les coûts moyens par habitant et par tonne sont inférieurs à ceux constatés sur le département d'Eure-et-Loir. (Bilan de gestion des déchets en Eure-et-Loir – année 2013 : 105 € / habitant 173 € / Tonne)